

Verbatim du Conseil d'Administration du 3 septembre 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Sébastien CHEVALIER (procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Monsieur Philippe GARNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Madame Tania CARNET.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (suppléée par Monsieur Corentin BOUCHOUX),
Monsieur Eliot BARBERIS (suppléé par Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES),
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Madame Gwladys BOUILLIN (procuration à Monsieur Corentin BOUCHOUX),
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Éric CHENAL,
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN,
Madame Pascale PONSE-WILHELM,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Nicolas CUENIN, Agent comptable par intérim,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Gilles CHARTRAIRE, représentant de Monsieur le Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,

Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Alexis de ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Monsieur Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2021.....	27

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SÉANCE DU 3 septembre 2020)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- : - : - : - : -

Le Président – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce conseil d'administration un peu extraordinaire, dont l'ordre du jour est essentiellement les points d'actualité et la présentation de la campagne d'emplois, la préparation du budget et des orientations budgétaires pour l'année 2021 et qui, normalement, n'appelle pas de vote, si j'ai bien suivi ce que m'a dit le PAJI, mais qui va être, on va dire, l'occasion d'échanger évidemment dans cette période de reprise tout à fait particulière.

Tout d'abord, je souhaite que l'été ait été réparateur pour vous comme il l'a été, je pense, pour l'ensemble de l'équipe de gouvernance et que finalement, vous êtes en pleine forme pour faire face à cette rentrée placée sous le signe tout à fait extraordinaire d'une situation sanitaire parce que : est-ce qu'on peut encore parler de crise aujourd'hui, alors que c'est un état sanitaire, en fait, qui s'installe durablement ? Une situation sanitaire qui nous oblige à adapter nos comportements et à respecter les consignes que vous connaissez.

Je vais donc commencer par le premier point de l'ordre du jour qui est de vous communiquer un certain nombre d'informations qui sont apparues pendant la pause estivale et qui concernent aussi bien la COMUE que le PIA « Hybridation », que le classement de Shanghai, la CPU, le DSG qui commence, le CROUS...

Quelques informations qui concernent notre établissement.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président – En ce qui concerne la COMUE d'abord.

Il y a eu, vous le savez, une demande de directeurs de laboratoire, également de chefs d'établissement qui est née pendant la période de confinement et qui s'est, on va dire, développée au cours du déconfinement et qui a porté, on va dire, un projet d'évolution institutionnelle de la COMUE qui devait être discuté et faire l'objet d'un vote, en même temps que le bilan scientifique de l'ISITE, par le conseil d'administration de la COMUE UBFC le 16 juillet 2020, à 14 heures.

L'heure est importante. Pourquoi ? Parce que le même jour, à 13 h 05, soit 55 minutes avant la réunion, le ministère a adressé un courrier à l'administrateur provisoire et aux chefs d'établissement pour indiquer que finalement, nous

dispositions d'une année supplémentaire pour être évalués par le jury international chargé de statuer sur la continuité de l'ISITE.

Alors c'était une sorte de *deus ex machina* ministériel qui, finalement, a permis de gagner un peu de temps avant d'être évalué.

Cette décision écrite s'est accompagnée d'une décision qui, aujourd'hui encore, n'est pas écrite, qui est de proroger également le financement de l'ISITE sur une année, ce qui devrait porter à peu près à 8 millions d'euros la somme attribuée par l'État et à utiliser au cours de l'année 2021, avec des (*mot inaudible*) d'éligibilité des dépenses qui sont variables selon qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

C'est un petit peu technique, peut-être que Pascal Neige pourra répondre à vos questions sur ce point-là. Mais pour le moment, nous en sommes là. Il n'y a pas encore de notification de la somme attribuée ni, d'ailleurs, des conditions dans lesquelles ces sommes peuvent être utilisées.

Bref, cela repousse évidemment l'échéance d'une année, en réalité, sur les évolutions de la COMUE.

Hier a eu lieu un conseil des membres qui s'est bien déroulé, même si le Président de l'université de Franche-Comté n'a pas pu se joindre à nous en raison d'un soupçon de contamination de Covid-19. Jacques Bahi n'était pas présent.

Néanmoins, on a pu échanger et commencer déjà à réfléchir avec le nouvel administrateur provisoire. Luc Johann ayant, le même jour, le 16 juillet, au conseil d'administration, été remplacé par Dominique Grevey, anciennement D2RT de la région Bourgogne-Franche-Comté. Donc hier pour revenir au conseil des membres, hier, à Besançon, nous avons pu, avec Dominique Grevey, travailler à la fois sur une feuille de route pour réfléchir ensemble sur la trajectoire institutionnelle de la COMUE et sur un cahier des charges qui vient finalement décliner les éléments de trajectoire qui avaient été initialement arrêtés dans le bilan ISITE et qui devaient être actés par le conseil d'administration du 16 juillet. Voilà, nous en sommes là. Il n'y a pas, on va dire, d'avancée supplémentaire.

Nous n'avons pas, non plus, beaucoup d'informations à la fois sur les élections de la COMUE et sur les élections d'UFC.

Sur le calendrier, en principe – je dis bien « en principe » mais cette information n'a aucun caractère officiel -, les élections de la COMUE devraient se dérouler, si tout se passe bien, aux alentours du mois de novembre et peut-être par vote électronique. En tout cas, ce sont des hypothèses de travail pour le moment.

Quant aux élections de l'UFC, il semblerait... Je n'ai pas d'information directe, mais il semblerait que le recours qui a été intenté par un des deux candidats ne lui ait pas donné totalement satisfaction, le tribunal administratif de Besançon ayant dû rendre sa décision et ce candidat, le demandeur donc, entend apparemment faire appel. Mais c'est vraiment au conditionnel, je n'ai pas eu confirmation directe de cette information. Voilà où nous en sommes.

En tout cas, la question des élections à la fois à la COMUE et à l'UFC n'est pas encore réglée à ce jour et c'est quand même une question importante, lorsqu'il s'agit évidemment de réfléchir à une institution commune qui est la COMUE et à laquelle, là, l'UFC doit participer, et qui doit être normalement gérée par une gouvernance de la COMUE, renouvelée, en toute légitimité à l'issue d'un vote.

Voilà où nous en sommes, je n'ai pas d'autre information sur ce point.

Le deuxième point d'information concerne le PIA « Hybridation ».

Vous savez certainement que le ministère avait lancé un PIA « Hybridation » permettant aux établissements, soit individuellement soit en consortium, de présenter

des projets pédagogiques d'hybridation permettant d'obtenir des financements exceptionnels pour pouvoir mettre en place ces différents projets.

L'État avait annoncé que les projets pouvaient être dotés de 1 à 7 millions d'euros et, finalement, une enveloppe de 15 millions d'euros pour l'ensemble de la France avait été débloquée. Ce qui, rapporté aux 80 projets déposés, est même très loin du million d'euros minimum.

Un comité de sélection a été constitué. Ce comité de sélection a retenu 15 projets dont certains ont été dotés de 3 millions d'euros et d'autres de 800 000 euros, donc avec des écarts tout à fait importants.

Je crois qu'il y a eu deux projets retenus à hauteur de 3 millions d'euros. Ce qui fait pour les 13 autres lauréats une enveloppe à se partager qui n'est pas énorme au regard des besoins. Et surtout, surtout, il y a tous les autres projets qui étaient de grande qualité et qui n'ont pas été dotés.

La ministre et la DGESIP s'en sont préoccupées, ont retravaillé les dossiers et ont décidé de retenir 19 dossiers supplémentaires en raison de leur qualité et pour les doter d'un million chacun.

Il se trouve que le dossier que nous avons porté à travers UBFC a été jugé de bonne qualité et donc a été retenu, si bien que nous aurons... enfin, la COMUE bien sûr, l'UBFC, au niveau du territoire et pour l'ensemble des établissements ayant participé à ce projet « Hybridation », devront se répartir ce million d'euros.

Donc je voudrais remercier tout particulièrement Sophie Morlaix, la Vice-présidente chargée de la formation, pour avoir participé avec les autres VP Formation et avec le pilotage de RITM-BFC, donc de son pilote Sébastien Chevalier, pour tout le travail réalisé parce que finalement, ce travail est de bonne qualité et la qualité de ce travail a été reconnue par le ministère, ce qui est une bonne chose.

Maintenant, il reste à mettre en œuvre évidemment ce projet, avec une voilure financière bien inférieure à ce qui était demandé à l'origine, puisqu'au total, nous avons demandé 3,9 millions d'euros. C'est donc un quart de la somme, mais après tout, si cela nous permet de mener des actions en faveur de l'hybridation de notre pédagogie, cet argent est évidemment le bienvenu.

La troisième information concerne, vous l'avez sans doute su aussi, le classement de Shanghai.

Les résultats de l'uB sont bons. L'uB a progressé. L'université de Bourgogne a progressé d'une centaine de places dans le classement, mais qui ne détaille pas la place exacte.

L'uB était classée entre la 600^{ème} et la 700^{ème} place l'année dernière et, cette année, elle est classée entre la 501^{ème} et la 600^{ème} place. Donc cela signifie qu'il y a une réelle dynamique dans cette université.

Une dynamique qui repose sur la pluridisciplinarité des activités de recherche puisque, lorsqu'on détaille les résultats de ce classement, on s'aperçoit que nous sommes classés dans les dix classements, les dix thèmes qui sont recensés par les écoles au classement de Shanghai. Par exemple pour Santé, par exemple pour Agroalimentaire, etc., où on a d'excellents résultats vraiment. On doit être 50^{ème} dans Food science et puis entre la 200^{ème} et la 300^{ème} place en Santé.

Pardon pour les autres disciplines thématiques que je ne cite pas, mais cela signifie bien que c'est grâce à notre pluridisciplinarité et à l'excellence partagée dans ces différents domaines pluridisciplinaires que nous sommes classés.

C'est grâce aussi aux efforts de la communauté parce qu'il ne faut pas oublier que ce dynamisme en matière de recherche se fait quand même dans une

ambiance budgétaire assez morose. Nous sortons d'un plan de retour à l'équilibre financier et nous avons des difficultés encore, budgétaires, qui vous seront présentées tout à l'heure.

Néanmoins, on y arrive, mais on y arrive grâce à une communauté, grâce aux efforts de la communauté, et il ne faut pas oublier que si ces efforts de la communauté sont louables, ils produisent des (*mot inaudible*). Ces efforts non récompensés par l'accompagnement budgétaire qui correspondent véritablement à la dynamique de cette université peuvent aboutir à une grande lassitude de la communauté et il faut éviter absolument de briser cette motivation qui existe dans cette université... Ce sera un propos qui sera tenu, et qui a déjà été tenu d'ailleurs, au ministère par l'intermédiaire du Recteur Chanet, bien sûr, auprès du SGA, mais à toute occasion de rencontre avec la DGESIP notamment et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

501^{ème} place à 600^{ème} place, cela nous classe parmi les universités, parmi les 5 % des établissements les meilleurs du monde, d'après le classement de Shanghai bien sûr.

Cela ne doit pas cacher non plus que dans les SHS, nous n'apparaissions pas véritablement, sauf de manière marginale et que cela signifie aussi que nous devons, nous, à terme, pratiquer une politique de consolidation de la recherche en SHS et puis de rattrapage de moyens attribués aux SHS à l'occasion notamment de l'ISITE et en faisant l'effort que l'ISITE puisse doter davantage les SHS de moyens leur permettant, à elles aussi, de briller au plus haut niveau, plutôt de montrer qu'elles sont d'ores et déjà excellentes, mais avec une dimension et un budget plus importants.

Quatrième information, cela concerne donc l'université d'été de la CPU, la Conférence des présidents d'université, qui a eu lieu la semaine dernière à Paris, en présentiel, ce qui était une première depuis le confinement, qui a permis d'avoir des échanges avec mes collègues présidents d'université sur la gestion du Covid, de la crise.

On échange sur les constats, sur les difficultés rencontrées qui sont globalement les mêmes dans tous les établissements, et puis les solutions proposées qui ont pu nous inspirer réciproquement.

La ministre nous a rendu visite pendant une heure pour saluer le travail qui a été réalisé dans les communautés, dans toutes les communautés universitaires puisque finalement, les universités françaises ont fonctionné malgré toutes les difficultés, fonctionné bien sûr avec des adaptations. Mais elles ont pu fonctionner.

La ministre nous a annoncé également qu'il y avait eu un certain nombre de places supplémentaires créées dans Parcoursup, environ 4 500, et que donc elle a rappelé également la nécessité de faire en sorte que dans les établissements, tout le monde porte le masque, qu'il s'agisse des usagers ou des personnels, jusqu'à ce qu'on ait trouvé des solutions médicales pour régler cette situation sanitaire.

Pour ma part, j'avais sollicité une rencontre, même brève, avec Mme Barthez, qui est Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, entretien qu'elle m'a accordé le jeudi après-midi, et j'ai eu la chance et l'honneur d'être reçu pendant plus de deux heures, ce qui est un privilège, on va dire.

Cela m'a permis d'exposer précisément mon analyse de la situation de l'université de Bourgogne, de la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, et des relations avec les membres des établissements.

Évidemment, cela a été très riche, très transparent et très sincère, je crois. De très bonne qualité.

J'ai insisté, on va dire, sur la nécessité pour le ministère de prendre conscience des écarts de dotation entre les universités sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté et sur le plan national, et j'ai rappelé cette statistique que j'évoque souvent dans les réunions publiques et également avec mes interlocuteurs institutionnels, qui est la suivante, c'est que pour un étudiant, l'université de Bourgogne reçoit 5 600 euros par an de dotation de l'État globalement, tandis que l'université de Franche-Comté perçoit 7 100 euros. C'est un écart de 1 500 euros.

Évidemment, il ne s'agit pas de dire que l'université de Franche-Comté est riche, cela serait une erreur de le penser. Il ne faut pas oublier qu'un étudiant qui étudie en France coûte, pour le former, presque 14 000 euros, donc... Non, non ! N'en déduisons pas que l'université de Franche-Comté est riche. Cela n'est pas vrai.

Mais l'université de Clermont-Auvergne, qui est une université de 35 000 étudiants, donc qui est un peu plus grande, comparée à la nôtre, en réalité, ou un peu plus grande que l'université de Franche-Comté, perçoit, elle, 6 900 euros.

Donc ça fait tout de même 1300 euros de plus. Si on multiplie 1 500 euros par 35 000 étudiants, cela fait 50 millions d'euros. Vous vous rendez compte de la différence de traitement.

J'ai invoqué également, à l'appui, on va dire, de mon propos, une *interview* qui a été donnée par la ministre, Mme Frédérique Vidal, quelques jours avant le remaniement ministériel, dans le journal *Libération* et dans laquelle elle disait précisément que le dialogue stratégique de gestion avec les établissements avait pour but justement de réduire les inégalités les plus criantes entre les établissements et d'avoir, finalement, des mesures qui sont égalitaristes et qui finalement ne font qu'entraîner... enfin, que maintenir, on va dire, une inégalité de traitement.

Donc j'ai rappelé cette interview à Mme Barthez en lui disant que bien sûr, je la verserai au dossier du DSG, le dialogue stratégique et de gestion, qui va commencer le 9 septembre prochain avec le Rectorat, parce que je veux, je souhaite que cette position politique de Mme la Ministre, qui est tout à fait louable et que j'approuve absolument, se traduise dans la dotation annuelle qui est versée à l'université de Bourgogne et que cette traduction se fasse rapidement, de sorte qu'on puisse renouer... pour faire en sorte que ce dynamisme qui existe dans notre université ne soit pas brisé par la situation de pauvreté budgétaire dans laquelle elle est plongée.

Précisément, le DSG 1, phase 1, le dialogue stratégique et de gestion phase 1 commence le 9 septembre. Nous nous préparons bien sûr.

Pour le moment, pas grand-chose à dire sur le fond, si ce n'est que je porterai le propos que je viens de porter, auprès du Recteur Chanet.

Nous espérons très sincèrement qu'au cours de ce dialogue, nous serons entendus et que l'État entamera une politique de convergence budgétaire avec les universités voisines dont la situation géographique, démographique, est sensiblement équivalente.

Une dernière petite information que j'aimerais partager avant de rentrer dans un autre point qui concerne la rentrée, que je voudrais développer davantage, cela concerne le CROUS.

Vous savez probablement là encore que le CROUS a une nouvelle Directrice générale. C'est Mme Christine Le Noan. Il se trouve que j'ai pu la rencontrer brièvement pour d'autres raisons avec Pascale Ponse ici présente.

Nous avons pu échanger un petit peu et nous avons convenu de nous revoir très prochainement, le vendredi 11 septembre, pour aborder toutes les questions de fond qui intéressent les relations entre l'université de Bourgogne et le CROUS.

Mme Le Noan m'a précisé qu'elle serait d'ores et déjà au moins un jour par semaine à Dijon. C'est le vendredi. Elle habite Dijon, d'ailleurs et qu'évidemment si le siège du CROUS est à Besançon, son bureau est à Besançon. Mais elle m'a semblé assez sensible aux difficultés que nous avons pu rencontrer par le passé, en ce qui concerne notamment la présence du CROUS sur les sites territoriaux, et j'ai parlé de Nevers évidemment et puis éventuellement d'Auxerre.

Donc j'ai eu le sentiment d'une réelle écoute, d'une attention particulière et d'une volonté de faire progresser les dossiers. Je m'en félicite et donc bien sûr, cela ouvre une ère nouvelle qui va permettre probablement de se rapprocher encore du CROUS avec lequel on travaille, d'ailleurs, très étroitement. Donc vraiment, c'est vraiment une bonne chose.

Alors le point le plus important, évidemment, des informations, cela concerne la rentrée. Là on va s'arrêter quelques minutes.

Peut-être, avant de rentrer dans cette question directement et pleinement, une petite statistique que je souhaite livrer aux administrateurs de l'université de Bourgogne et qui concerne le nombre d'étudiants que nous avons l'année dernière, puisque la direction du numérique a pu établir ces statistiques ces derniers jours.

Donc pour l'année 2019-2020, nous avons eu 35 086 inscriptions. Donc nous avons dépassé les 35 000.

L'année dernière, on devait être à 34 500, de mémoire.

Donc cela signifie que nous continuons finalement à attirer toujours plus d'étudiants, ce qui nécessite évidemment d'avoir toujours plus d'équipement, toujours plus d'encadrement, que ce soit d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou de personnels BIATSS.

Donc c'est à la fois une bonne nouvelle mais c'est aussi une nouvelle inquiétante, compte tenu des moyens qui nous sont alloués et qui sont, je vous le répète, insuffisants.

Aujourd'hui... En fait, au 1^{er} septembre exactement, pour l'année 2020-2021, nous avons déjà 20 000 inscrits, ce qui... Alors ce n'est pas 35 000, on est bien d'accord, mais ce qui est un chiffre important à ce moment de l'année, voilà, et cela signifie que la dynamique, en tout cas, elle ne se tasse pas du tout. Elle ne se tasse pas du tout.

On ne sait pas combien on en aura *in fine* mais, en tout cas, on sent que cette dynamique perdure.

Alors sans doute, d'ailleurs, le succès au bac « Covid » explique certainement, on va dire, cet afflux. Ou cette dynamique. Une partie de cette dynamique. Mais voilà, en tout cas, elle ne se tasse pas.

Pour cette rentrée, j'ai signé un courrier la semaine dernière qui vous a été diffusé le plus largement possible. Courrier qui avait pour but de rappeler d'abord tout ce qui avait été décidé avant la sortie et de confirmer que tout ce qui avait été décidé allait, en principe, être mis en œuvre par l'ensemble de la communauté pour la rentrée.

Ce courrier contenait également quelques éléments sur les consignes sanitaires à respecter et notamment la consigne du port du masque très, très fortement recommandée à l'extérieur des bâtiments et obligatoire pour tous à l'intérieur des bâtiments.

J'avais demandé à Sophie Morlaix de préparer une charte de normes sanitaires, numérique, à l'usage des étudiants de l'université de Bourgogne et cette charte, à l'origine, nous avons pensé qu'il serait opportun, pour des raisons pédagogiques, d'adhésion, de la faire signer à l'ensemble des étudiants.

Malheureusement, si nous avons 35 000 étudiants, recueillir 35 000 signatures est un travail quasiment impossible à réaliser, si bien qu'après réflexion, même si j'aurais préféré cette voie-là, nous avons retenu une autre voie pour « juridiciser », si vous voulez, cette charte. Et cette voie, c'est la voie d'un arrêté qui a été rédigé par le PAJI, qui reprend les éléments essentiels de cette charte et qui en fait, finalement, un règlement applicable à tous les usagers de l'université de Bourgogne.

Pour quoi faire ? Pour la rendre obligatoire, bien sûr, et puis pour, dans l'hypothèse où il y aurait des débordements, et j'ai appris, cinq minutes avant le début de ce conseil d'administration, qu'il y avait eu d'ores et déjà des débordements, qu'on dispose d'une base réglementaire qui permette éventuellement – je dis bien « éventuellement » – de sanctionner des usagers qui ne respecteraient pas d'une manière exagérée les consignes sanitaires et qui donc mettraient finalement en danger, peut-être pas tellement les étudiants entre eux puisqu'on sait très bien que les jeunes gens finalement sont rarement symptomatiques lorsqu'ils ont contracté... lorsqu'ils ont été contaminés par la Covid, mais qui, par leurs comportements, peuvent aussi contaminer des personnels de l'université qui, eux, sont plus âgés, j'en fais partie, et qui pourraient éventuellement développer des symptômes et des symptômes graves. Donc on est, de ce point de vue-là, on va dire, dans un... dans la nécessité de respecter les consignes.

Monsieur Rollin, oui ?

M. Rollin – Oui, bonjour Monsieur le Président.

Simplement, parce qu'on a lu votre arrêté, et vous avez parlé dès le début de débordements, on a été informé par un certain nombre de collègues et la question qu'on se pose, c'est quelle attitude avoir puisqu'en fait, je dirais que cet arrêté, il n'y en avait pas besoin puisqu'il y avait quand même un texte réglementaire, un décret ministériel qui impose le port du masque partout, dans tous les lieux clos publics et privés - entreprises, commerces, transports. Donc cet arrêté, quelque part il est confirmé. Mais je veux dire : la loi est supérieure... le décret est supérieur à un arrêté.

La question, c'est quelle attitude doivent avoir les personnels parce qu'ils commencent à s'interroger. Surtout les personnels qui sont liés directement... qui sont en relation directe avec le public.

Je parle d'un certain nombre de personnels Bibliothèques qui voient énormément d'étudiants et d'autres personnels passer par jour et les personnels qui sont face aux personnels, face aux étudiants en salles de TP, dans les lieux clos.

Quelle attitude on doit avoir face à des étudiants, voire même face à des enseignants, qui seraient réfractaires au port du masque ?

Le Président – Cette attitude, elle est dictée... Alors d'abord, sur l'arrêté.

Oui, il ne fait que décliner sur le terrain, sur le campus de l'université de Bourgogne, les dispositions réglementaires qui lui sont supérieures. Cela, c'est très clair. Il n'a pas été question de s'arroger un pouvoir réglementaire quelconque et qui dépasserait, en tout cas, ce que la loi ou les règlements permettent à un président d'université de faire, cela est très clair. Mais il s'agissait de décliner.

Ensuite, sur l'attitude des collègues quels qu'ils soient. Je rappelle qu'il y a un plan de retour d'activité qui concerne tout l'établissement et qui comporte un certain nombre d'indications. Et les plans de retour d'activité qui non seulement sont normalement transmis par les composantes – n'est-ce pas ? – et élaborés par les composantes, et qui vont, d'ailleurs, passer devant le CHSCT du 17 septembre, si j'ai bonne mémoire, et dont le contenu a été discuté de manière informelle mardi dernier, matin, Alain ?

M. Helleu.- Oui, mardi matin.

Le Président.- Oui, c'est cela, mardi matin, pour évidemment ajuster ce PRA en fonction de l'évolution de la situation.

Ensuite, s'agissant des bibliothèques – et je parle sous le contrôle d'Émilie Barthet qui est présente ici –, un PRA a justement été adopté et, en principe, il est mis à la disposition de l'ensemble des personnels qui ont reçu des consignes, je crois, tout à fait adaptées aux situations relatives aux problèmes sanitaires.

Oui, je vous en prie.

M. Rollin – Non, mais si je vous pose la question... Parce que quand nos collègues nous disent... Je parle... Ce n'est pas les bibliothèques en particulier. Je parlais des services en général qui sont confrontés... qui voient un nombre d'étudiants de manière régulière. Cela est valable pour les scolarités. C'est valable pour les personnels aussi dans les salles de TP. Je parlais des bibliothèques parce que c'est vrai qu'un certain nombre de personnels voient un nombre important... sont confrontés à un nombre important d'étudiants.

Mais c'était surtout dans le cadre des PRA, des plans de retour à l'activité. On n'a pas vu quelle attitude les personnels... À part faire un rapport. Mais c'est dans l'immédiat.

Moi je vous le dis concrètement. J'ai dit à un certain nombre de personnels qui sont confrontés à cette situation « Faites jouer votre droit de retrait. Vous avez la loi pour vous, qui vous dit que c'est une situation sanitaire, que vous pouvez être mis en danger... S'il y a mise en danger ».

Mais il faudrait quand même qu'une situation où il faut quand même qu'on soit très clair sur quelle attitude avec les étudiants qui seraient réfractaires. Est-ce qu'on doit les exclure ? Qui a le pouvoir de les exclure ?

Parce que cela, ce n'est pas réglé. La question, elle est là. Et quand vous dites « Oui, cela va passer le 17 septembre au comité hygiène et sécurité », je rappelle quand même que la rentrée..., les étudiants sont déjà sur le campus. La rentrée, on va avoir les TP la semaine prochaine pour un certain nombre, voire peut-être cette semaine. Voilà.

Tout cela, il faut que les personnels sachent quelle doit être leur attitude.

Le Président – La question que vous posez, non seulement elle est tout à fait légitime, mais elle est réglée habituellement par les règles disciplinaires qui concernent notre établissement. Si, en temps normal, un personnel de scolarité se fait insulter par un étudiant, le personnel s'en réfère à son supérieur hiérarchique qui saisit le doyen, qui saisit la section disciplinaire, convoque l'étudiant, dresse un PV etc., etc.

On a des procédures disciplinaires. Ces procédures disciplinaires, elles ne sont pas remises en cause par la situation sanitaire actuelle et par l'irrespect par un

étudiant des consignes qui sont rendues obligatoires. Donc de ce point de vue-là, il n'y a pas de dispositions, on va dire, particulières et d'instructions particulières à adresser aux personnels. C'est la même chose que d'habitude.

Et d'ailleurs, dans le courrier que j'ai envoyé la semaine dernière, j'ai précisé qu'un enseignant ou une enseignante qui serait confronté.e à un étudiant qui ne porte pas le masque et qui refuse de le porter, peut parfaitement l'exclure à titre conservatoire et, s'il réitère, on dresse un procès-verbal et s'ensuit une procédure disciplinaire.

Si un étudiant entre dans une scolarité sans respecter ce qui sont les règles applicables aux établissements, le service de scolarité est absolument, absolument, habilité à l'exclure de son cours. « Vous reviendrez en cours quand vous aurez un masque », et puis voilà. Et s'il y a un problème, on suit la voie disciplinaire habituelle. Il n'y a, de ce point de vue-là, absolument rien de spécifique.

Là où il y a des spécificités – j'en parlerai un petit peu plus tard –, c'est davantage sur le traitement d'un cas qui serait avéré, donc d'un étudiant qui viendrait se déclarer, par exemple, positif : « Voilà, j'ai été positif » - ou « Je soupçonne », « Je pense que... », etc. Là, on va aborder les choses. Pas tout de suite, je vais vous en parler dans quelques minutes. Et là, il y a effectivement une réponse particulière à apporter et une réponse qui a d'ores et déjà été adressée à l'ensemble des directeurs de composante, des directeurs de labo et, je pense, des responsables administratifs des services et des chefs de service pour savoir quoi faire.

Il y a des choses qu'on a déjà rencontrées finalement, peut-être à quelques nuances près, avec une autre crise sanitaire que nous avons connue et qui était la crise de la méningite. Cette malheureuse crise sanitaire a, on va dire, été rencontrée par notre établissement.

En tout cas, de ce point de vue-là, pas de changement par rapport à des problèmes disciplinaires habituels.

Pardon. Lionel, oui.

M. Crognier – Cela fait six mois qu'on travaille sur les PRA, donc les plans de retour à l'activité. Moi je pense que la déclinaison par les arrêtés, elle est importante. Le dernier texte qui venait du ministère de l'enseignement supérieur était le 6 août. Très, très régulièrement, on a des réajustements, des adaptations et des changements et donc la cohérence, la clarté et la simplicité nécessitent qu'on le retradise aussi dans le respect évidemment des arrêtés et des décrets.

A partir du moment où la cohérence est là, l'afficher y compris aussi parce qu'il y a de la pédagogie à faire.

Je pense que c'est une des conditions de réussite pour que chacun puisse mettre le masque, respecter, et comprenne tout cela.

La cohérence de ce qui vient du ministère, de l'État, ce qui vient de l'uB et ce qui descend ensuite vers les composantes, c'est une des raisons, pour moi, qui va faire qu'on va pouvoir plus facilement faire respecter un certain nombre de ces mesures.

Moi je milite pour qu'on puisse reproduire, quand c'est possible, les documents sur des fiches simplifiées, des documents simplifiés, cohérents, et les arrêtés aident beaucoup parce qu'ils sont lus en deux minutes. Il ne faut pas croire que les collègues vont éplucher les milliers de pages qui sortent dans chacun des domaines.

Nous, on a des dizaines d'activités physiques et sportives. Les règlements changent chaque semaine. Notre travail, c'est aussi de simplifier tout cela pour

rendre cohérent l'ensemble. Donc la réécriture par des arrêtés donne du poids beaucoup plus fort pour qu'on puisse, dans les UFR, je pense, faire respecter toutes ces mesures-là.

Et je pense qu'il est très important qu'il y ait des éléments qui soient des temps d'étape et qui viennent quelque part faire un point, momentané, mais qui nous permettent de travailler. C'est justement cette cohérence. Tant qu'on la maintient, je pense qu'on pourra arriver à...

Et le fait que le texte sur les suspicions de Covid ne soit arrivé qu'hier ou avant-hier, eh bien rend urgente aussi cette détermination.

Donc on en est là.

C'était aussi pour répondre au collègue.

Le Président – Merci, Lionel, pour ton intervention.

Peut-être d'autres informations en ce qui concerne donc à la fois la réglementation, bien sûr, donc l'arrêté, qui participe à cette réglementation.

Il faut savoir aussi que, bien sûr, l'université prend sa part dans la lutte contre la pandémie. Elle a commandé, je vous l'avais annoncé avant les vacances, elle a commandé 45 000 masques qui ressemblent à celui que je porte. Ce sont ceux-là... 80 000, pardon. Oui, oui... 80 000 masques qui ont été commandés pour pouvoir en distribuer deux par personnel et deux par étudiant.

Cela représente un effort de 2 euros par masque, c'est donc 160 000 euros de la part de l'établissement, et je peux vous assurer qu'il y a beaucoup d'autres établissements en France qui n'ont pas fait cet effort.

Je l'ai su à la CPU la semaine dernière. J'ai dit ce qu'on avait fait et d'autres ont dit : « Nous, on ne peut pas ». On a pu le faire, tant mieux.

Je vous rappelle que ces masques sont lavables 50 fois chacun. Cela fait donc 5 semaines... enfin, 5 jours par semaine. 10 semaines par masque, on va dire. Cela fait 20 semaines, cela laisse un peu de temps pour savoir comment va évoluer la situation, qu'est-ce qu'on va pouvoir en faire, etc. et puis savoir, voir si on devra refaire cet effort financier.

La ministre, lors de la CPU, a été interpellée sur cette question et elle nous a indiqué sans autre précision qu'un décret est en préparation et qu'il était en lien avec le port du masque. Je ne sais pas ce qui va exactement sortir de ce décret. Nous sommes en attente, bien sûr.

Donc j'espère que là aussi, l'État sera en mesure de nous aider si jamais il s'avérait nécessaire de recommander des masques pour les étudiants.

Pour les personnels, c'est autre chose. Il y a des normes qui s'appliquent aux équipements de protection individuels et qui sont donc en cours d'application à l'issue, notamment, de la réunion de mardi dernier avec certains des membres du CHSCT, de sorte qu'on puisse fournir aux personnels des masques en quantité suffisante.

Alain Helleu se tient à votre disposition si vous voulez avoir des précisions sur les détails techniques.

M. Helleu – Oui, je peux rajouter qu'on a lancé une nouvelle commande de 70 000 masques jetables supplémentaires pour les mois qui viennent.

Alors on a discuté et présenté tout cela. On a présenté un PRA global avec les grands axes aux élus du CHSCT hier matin et puis on se revoit la semaine prochaine. Sachant que les PRA sont évidemment évolutifs.

Evidemment tout dépend du contexte, tout dépend de la signalisation dès qu'un cas se présente. Mais on va en parler tout à l'heure.

Il faut qu'il y ait une information auprès du service de santé universitaire qui alerte l'ARS puisqu'après, il y a une enquête sur les points contacts, etc. Ce n'est pas nous qui serons en première ligne sur ces questions mais directement l'ARS.

Le Président – Très bien, merci Alain.

Petite information aussi en lien, évidemment, avec la situation sanitaire.

J'ai reçu un courrier daté du 1^{er} septembre qui est signé par le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et le recteur de la région Bourgogne-Franche-Comté également qui m'indique... Qui est un courrier qui explique que le taux de contamination augmente, et je sais que l'ARS prévoit que nous allons retomber en zone rouge bientôt. Quand je dis « nous », c'est la Côte-d'Or.

Et ce courrier me rappelait que les week-ends d'intégration organisés par les étudiants sont interdits en raison du risque sanitaire, mesure que l'on comprend bien et qui est détaillée dans le courrier.

Et il me rappelle que j'ai l'obligation d'informer les étudiants de l'impossibilité d'organiser de tels événements non seulement sur le campus, mais aussi on me demande de les dissuader d'en organiser ailleurs.

Je me retourne évidemment vers les étudiants. Enfin, ceux qui sont présents ici. Vous êtes des relais, en réalité, aussi auprès des associations.

Un courrier est parti hier, je crois, qui a été signé par Ambre Adamiak, la Vice-présidente de l'uB Vie étudiante, et pour rappeler... diffuser ce courrier aux différentes associations étudiantes.

Et j'insiste un petit peu, mais je vous rappelle quand même que ce courrier a un aspect comminatoire puisqu'il est rappelé que les déambulations en groupe peuvent être regardées comme des rassemblements de plus de dix personnes soumis à déclaration préfectorale et que l'absence d'une telle déclaration est punie, je résume, d'une amende de 7 500 euros et 6 mois d'emprisonnement.

Donc j'ose croire que les poursuites (*suite inaudible*) mais le courrier est très ferme et il n'est pas exclu qu'en cas de débordements, on va dire, exagérés, il y ait des poursuites à l'encontre des organisateurs de tels rassemblements.

Donc de grâce, décalez dans le temps. Attendez que les choses aillent mieux. Soyez patients. C'est tout ce que je peux vous dire. Mais faites en sorte d'éviter ce qu'il s'est passé hier à Nevers.

D'ailleurs, Luis, est-ce que tu peux répéter ce que tu m'expliquais tout à l'heure ? Je crois qu'il est important que le conseil d'administration sache ce qu'il s'est passé et quelle a été la réaction immédiate du directeur de l'ISAT que tu es.

M. Le Moyne – Merci, Monsieur le Président.

Je suis un peu honteux, donc ce n'est pas avec une grande fierté que je vous raconte cela.

J'ai reçu, à 21 h 30, un coup de fil, sur mon portable, de la préfète du département de la Nièvre, m'informant que des étudiants de l'ISAT visitaient la ville. Et ce matin, en éclaircissant les circonstances, effectivement donc, 4 étudiants s'étaient sentis porteurs de la mission d'organiser une soirée d'intégration très bon enfant en invitant donc leurs camarades, à la visite de la ville de Nevers.

Le résultat est que 200 personnes se sont rassemblées, ont parcouru le centre-ville, la plupart sans masque et sans la distanciation nécessaire.

D'habitude, ce type d'événement est un peu discuté avec la direction de la Ville. Ça ne se passe pas comme ça, mais le confinement a fait qu'on n'a pas pu se rencontrer et discuter de ces événements avant qu'ils en prennent l'initiative, et ce, malgré que le courrier dont il a été question ait été diffusé, bien entendu, hier matin et que moi-même j'aie fait la rentrée en insistant sur les gestes barrières et les règles sanitaires.

Donc ce matin, j'ai pris la décision d'exclure temporairement les 4 responsables jusqu'à lundi, de façon à pouvoir établir un procès-verbal et décider avec la Présidence d'une sanction disciplinaire.

Cela n'exclut pas les poursuites judiciaires des riverains et de la préfecture, par ailleurs.

Voilà pour la parfaite information que je pouvais vous donner.

S'il y a des questions.

Le Président – Merci, Luis, pour ce témoignage.

On n'a pas d'autre choix que de réagir et, évidemment, ces étudiants... Bien sûr, le PV sera transmis au conseil de discipline. Bien sûr.

Je crois qu'on ne peut pas, en ce début d'année, ne pas, on va dire, réagir et de manière très stricte. Ils ont été prévenus. On continue de prévenir. On continue d'informer. Mais je crois que là, on est typiquement dans un comportement exagéré par rapport à la situation.

Que se passe-t-il si jamais il y a un cas découvert dans une composante ou un service ? Nous avons reçu avant-hier un document que je vais vous diffuser... J'espère que cela va fonctionner.

En attendant de résoudre le problème avec la technique, je peux déjà vous parler un petit peu de ce document.

Ce document-là, c'est juste l'annexe du document. C'est un document qui s'intitule « *Stratégie de gestion des cas (probables, possibles et confirmés) et des contacts à risque et des clusters dans un établissement d'enseignement supérieur* ».

C'est un document qui fait 7 pages. Je ne vais pas évidemment vous en faire lecture intégrale, cela n'aurait aucun intérêt.

En revanche, c'est un document qui est extrêmement intéressant parce qu'il indique finalement les protocoles de réaction, lorsque dans un service, dans une UFR, dans une école, dans un institut, etc., un cas soupçonné ou avéré est signalé soit aux collègues personnels BIATSS soit aux collègues enseignants soit aux doyens, directeurs de composante, directeurs de labo, etc.

Et ce qui est tout à fait intéressant dans ce document, c'est qu'en réalité, c'est vrai qu'il y a un parallèle finalement avec la crise « méningite » et puis la crise « Covid », c'est que finalement, le travail se fait sur la base d'abord de l'information et de la circulation de l'information. C'est extrêmement important.

C'est extrêmement important qu'à chaque fois qu'un cas est connu, il soit immédiatement, immédiatement, transmis par la voie hiérarchique à l'établissement. Bien sûr au service de santé universitaire avec copie au DGS, de telle sorte qu'on puisse avoir, au niveau de la gouvernance, une vision des cas recensés dans l'établissement.

À partir de là, le document donc décline 6 pages de réactions de manière assez technique, d'accord ?

Et il faut savoir que toutes ces réactions, en fait, se font sur la base d'une analyse au cas par cas et cette analyse se fait par l'ARS principalement, puisque

c'est une analyse sanitaire avant tout – d'accord ? -, par la préfecture et en concertation avec l'établissement.

Donc c'est un travail... Si vous voulez, la réaction n'appartient pas à celui qui constate l'existence d'un cas et qui fait remonter ce cas. La réaction est le travail avant tout de l'ARS en concertation avec la préfecture et l'établissement. Cela, c'est très important.

C'est très important. Cela veut dire que ce n'est pas aux collègues, enseignants ou personnels administratifs, de prendre une décision. Surtout pas.

Surtout pas, parce qu'en réalité, cela demande une expertise médicale sanitaire dont, de toute façon, nous ne disposons pas.

Alors, quels sont les scénarii principaux qui sont évoqués par ce document ?

En fait, ce document distingue selon que la personne concernée est un personnel ou un étudiant.

Et vous voyez, par exemple, pour reprendre le cas du personnel, un seul agent est confirmé. Donc cela suppose d'abord que la contamination soit confirmée, donc avérée, donc qu'il y ait déjà eu un test et que ce test et le résultat soient connus. Et ensuite, la réaction, en principe, c'est la mise en quatorzaine des contacts à risque, d'accord ?

Donc les contacts à risque sont définis évidemment dans le document. Mais, en fait, ces contacts à risque, ils sont appréciés par l'ARS, d'accord ?

C'est son métier, c'est ce qu'elle porte.

Si on a au moins 3 agents confirmés dans le même site. À partir de 3 agents confirmés dans le même site, contaminés, il s'agit alors d'un cluster au sens de ce document, au sens médical du terme et, à ce moment-là, l'analyse se fait une fois de plus en concertation, avec des décisions qui sont graduées en fonction de l'analyse du contexte.

Et ce qui est tout à fait intéressant dans ce document, c'est que nous avons les 4 niveaux de mesure qui sont indiqués et que je peux vous diffuser. 4 niveaux de mesure par rapport à la situation initiale de rentrée :

- Le premier niveau de réponse, c'est : poursuite du présentiel avec une vigilance renforcée sur les mesures barrières, sur l'aération et le nettoyage des locaux, etc.

- Le deuxième niveau, suspension des enseignements touchés en présentiel lorsqu'ils se déroulent en grand groupe et basculement vers de la formation hybride ou entièrement à distance (maintien des travaux dirigés en groupe restreint, limitation de l'accès aux espaces pédagogiques).

- Troisième niveau, suspension de toute activité pédagogique présentielle et fermeture des espaces pédagogiques.

- Quatrième niveau, suspension de toute activité présentielle avec fermeture des espaces pédagogiques et administratifs (télétravail).

Donc tout cela indique les différents niveaux de mesures qui peuvent être prises, mais qui ne vont pas être prises directement par l'établissement, qui vont être prises, en réalité, par l'ARS ou, en tout cas, très fortement conseillées par l'ARS, et la préfecture suivra et nous imposera évidemment ce type de décision.

Evidemment aussi, ce sont des décisions qui seront prises en concertation avec l'établissement et « avec l'établissement », c'est-à-dire évidemment avec les gens qui sont sur le terrain. On ne va pas décider de la Maison de l'université, de la manière dont on doit réagir dans un labo, dans un service de scolarité, dans un amphithéâtre ou dans un groupe de TD.

Donc le maître-mot, c'est l'information, faire circuler l'information. C'est absolument nécessaire.

Ensuite, la décision n'appartient pas, ni aux personnels de l'établissement ni à l'établissement lui-même. Elle appartient à l'ARS et à la préfecture. Et ensuite, en revanche, cette décision doit être prise en concertation avec évidemment l'établissement et les services concernés, bien entendu.

Ce document est diffusé aux directeurs de composante, aux directeurs de labo. Cela a été fait ce matin puisque nous avons la conférence des directeurs de composante et de laboratoire. Cela a été fait.

À la CFVU, j'en ai parlé évidemment hier également et certains membres de la CFVU disaient qu'il serait bien au moins de diffuser cette annexe 1 pour que l'ensemble des personnels de l'université sachent à peu près ce qu'il va se passer. D'accord ?

On peut même diffuser le document en entier, mais enfin, la lecture des 6 pages ne présente, à mon avis, pas d'intérêt de ce point de vue-là.

Néanmoins, c'est un document qui a vocation à être diffusé, voire à être placardé là où il faut dans les services, en fonction de ce que souhaiteront les personnels et du niveau d'information que les directeurs de laboratoire et de composante souhaiteront porter à la connaissance des personnels rattachés à leur composante.

Je ne sais pas si vous avez des réactions, après, sur le contenu, ou des suggestions à faire.

Oui, Stéphanie ?

Mme Dauphin-Benoist – Je voulais abonder dans le sens de votre dernière suggestion parce qu'on a quand même beaucoup de collègues qui se posent des questions sur ce qu'il va se passer à partir de la semaine prochaine, quand on va tous se retrouver en présentiel avec les étudiants, et donc quelles sont les procédures à suivre.

Notamment, il me semble que ce serait bien de clarifier ce que doivent faire les étudiants, qui ils doivent contacter. Enfin, est-ce que c'est leur responsable d'année, est-ce que c'est le responsable de la formation, est-ce que c'est le doyen ?

Parce que les étudiants, je m'en méfie un peu personnellement, déjà quand ils arrêtent leurs études, ils ne préviennent personne. Donc quand ils ont des symptômes... Je ne sais pas...

Enfin, je pense que comme les réunions d'information et les réunions de rentrée ont lieu là ou vont avoir lieu la semaine prochaine ou la semaine d'après, ce serait bien qu'on ait un message clair vis-à-vis des étudiants pour qu'ils sachent quoi faire, parce que si on rate le début de l'information, si on rate les premiers cas, en fait, après, ça va repartir en flèche et on va aller vers une fermeture administrative.

Donc je pense que le premier niveau, là, d'information aux responsables hiérarchiques est très important.

Le Président – Oui. Deux ou trois éléments de réponse.

Le premier, c'est qu'on a demandé justement ce matin aux doyens et aux directeurs de labo de diffuser le message dans lequel, quand quelqu'un, étudiant ou personnel, est contaminé, en tout cas qu'il a un soupçon, etc., surtout qu'il se manifeste immédiatement, d'accord ? auprès de la plus proche autorité. Donc cela, le message est passé, on va dire, en interne. Premier point.

Deuxième point de réponse et d'attention, on ne peut pas obliger quelqu'un à révéler qu'il est contaminé par la Covid. Cela relève du secret médical. On peut être confronté à une situation où la personne visée refuse de le faire et on ne peut pas le lui reprocher... En tout cas, on ne peut pas lui reprocher le secret.

Après, d'avoir un comportement qui aboutit à la contamination d'autres, on peut le faire.

Mais de ne pas révéler son état sanitaire, on ne peut rien lui reprocher.

Le troisième élément de réponse, c'est que nous avons déjà eu des cas et que ces cas ont été transmis immédiatement, ont donné lieu à traitement immédiat et, voilà, c'est parti.

Il faut savoir que l'ARS travaille maintenant depuis plusieurs mois sur le suivi des contacts à risque, ce que le texte appelle « les contacts à risque ».

Et donc ils croisent... Alors tout le monde... enfin, certains, en tout cas, s'émeuvent de « Stop Covid » parce que c'est effectivement une manière de suivre les personnes, mais en fait, l'ARS le fait parfaitement sans « Stop Covid » en recroisant, en réalité, des données personnelles qui sont collectées indépendamment de nous et indépendamment de l'application « Stop Covid », pour essayer d'identifier les personnes qui sont définies comme étant des contacts à risque dans le document que je vous ai présenté.

Donc voilà, c'est déjà arrivé. On a déjà eu des réponses. L'ARS fait son travail. C'est un gros travail et il y a pas mal d'étudiants en médecine qui participent à ce travail sous le titre de « stage » ou le titre de « job d'été ARS ».

Et pour le moment... Je dis bien « pour le moment » parce que nous ne sommes pas non plus débordés par les hypothèses et les cas. Pour le moment, la réaction est très rapide. Donc on verra.

Il va falloir s'adapter en permanence aux situations qui vont se produire.

Et puis surtout, bien répéter peut-être un message aux jeunes gens qui ont 18-20 ans, de dire que c'est vrai qu'ils ne risquent pas grand-chose, mais ne pas risquer grand-chose, cela ne veut pas dire rien - donc il y a aussi des cas graves chez les jeunes, cela peut arriver – et que, pour eux, porter le masque, c'est aussi nous protéger.

Il ne faut pas oublier que c'est autant pour eux que pour les autres aussi qu'ils doivent porter les masques et donc, si cela arrive chez vous, il faut aussi faire preuve de pédagogie. Voilà le message.

Il faut répéter les choses de telle sorte que les étudiants soient persuadés que porter le masque est absolument indispensable.

Voilà à peu près ce que je voulais vous dire sur ce document qui est un document donc qui va circuler, qui circule déjà, qui a déjà été adressé aux doyens et aux directeurs de labo ce matin.

Alors il reste qu'évidemment, tout cela, c'est l'aspect sanitaire de la rentrée, mais il y a l'aspect pédagogique aussi.

Et puis je peux peut-être passer la parole à Sophie Morlaix pour qu'elle puisse parler un petit peu des conditions générales de la rentrée, de l'organisation du tutorat et des diverses mesures qui sont mises en place, cette fois-ci, d'un point de vue pédagogique.

Mme Morlaix – Bonjour à tous.

Juste un petit point sur les aspects pédagogiques pour la rentrée universitaire.

Donc on vous avait présenté au CA de juillet le plan de rentrée qu'on souhaitait déployer. Donc ce plan de rentrée est mis en œuvre, là, depuis quelques jours, avec les tutorats de rentrée notamment pour les L1 qui ont recommencé et qui se déroulent à peu près jusqu'au 15 septembre.

Et puis un certain nombre d'actions qu'on avait imaginées :

- Le tutorat de remédiation notamment pour nos L1.
- Un certain nombre de tests qui seront à disposition des équipes pour positionner les étudiants qui arrivent à l'université, pour les équipes qui le souhaitent.
- Et puis le déploiement du contrat pédagogique étudiant, notamment en L1, sur lequel on a pas mal retravaillé et qu'on va vous présenter ces jours-ci par écrit pour les équipes qui souhaiteraient suivre de façon un peu plus fine les étudiants qui arrivent à l'université.

Avec cette idée de dresser un bilan de toutes les mesures qu'on a mises en place notamment pour les L1, cette année, et de voir ce qui a fonctionné ou pas pour l'année suivante.

Le Président – Merci pour cette présentation synthétique.

Est-ce qu'il y a des choses... Je ne sais pas... Les étudiants, est-ce que vous voulez...

Oui, Alexandra Laurent.

Mme Laurent – Merci.

Je ne sais pas si vous vouliez en parler peut-être après, mais quel est le positionnement de l'université sur les manifestations scientifiques comme les colloques qui sont programmés cette année ?

Le Président – Elle est très claire : elles peuvent se tenir tant que c'est possible et tant qu'on respecte les consignes sanitaires.

Je vous rappelle le principe : on retourne à 100 % en présentiel. Cela concerne les cours mais cela concerne aussi les manifestations scientifiques.

Donc de ce point de vue-là, on retourne à la normale... Enfin, à la normale avec les masques, avec le gel hydroalcoolique, avec les gestes barrières qu'il faut respecter et qu'il faut faire respecter bien sûr.

Oui, Arthur Sabatier.

M. Sabatier – Merci.

J'aurais voulu revenir sur le point sanitaire.

Donc on a évoqué, et c'est très bien, les différents scénarii dans le cas où des étudiants seraient contaminés. Mais techniquement, comment on fait pour éviter cela ? Quelle est la position de l'université sur... je ne sais pas... sur la distanciation sociale en amphithéâtre, en salle de classe ? Est-ce que c'est possible ? Est-ce qu'on va mettre du gel hydroalcoolique à l'entrée des salles, à l'entrée des amphis ? Comment est-ce que techniquement on organise tout cela pour prendre le moins de risques possible ?

Le Président – Oui. Alors tout cela est prévu et est mis en œuvre.

Je vais passer la parole à Alain Helleu pour qu'il puisse peut-être étayer un petit peu les dispositifs mis en place.

M. Helleu – Oui. Alors chaque composante a fait un plan de retour d'activité. Donc c'est écrit, donc les principales mesures, elles sont connues. Elles sont relativement simples :

- C'est le port du masque obligatoire dans les locaux. C'est y compris quand il y a le respect de la distanciation. Donc cela veut dire que même s'il y a plus d'un mètre, pour circuler, pour se promener, il faut conserver le masque, et dans les amphithéâtres, donc c'est forcément avec le masque.

- Ensuite, on travaille sur les flux. C'était le cas... Un exemple donné, c'est à l'IUT où ils ont réduit les flux sur les amphithéâtres pour qu'il y ait moins de monde pour des questions de ventilation.

- Il y a des consignes sur l'aération. L'aération à l'initiative de l'enseignant mais aussi des étudiants. Donc c'est : chaque fois que l'on rentre quelque part, on ouvre les portes, on ouvre les fenêtres, on laisse circuler l'air.

- Sur le gel, il y en a à l'entrée de tous les bâtiments. Il n'y en aura pas dans toutes les salles forcément, donc il faut faire attention. On demande aux étudiants de venir avec des masques et puis aussi avec les gels.

- Et puis il y a des endroits où il faut faire attention de ne pas être serré et de ne pas se toucher. Tout contact est totalement interdit.

- Et puis on a demandé... Si, on en a parlé ce matin. Alors c'est vrai que c'est facile à faire selon les conditions météorologiques, mais on leur demande d'attendre à l'extérieur du bâtiment et pas à l'intérieur.

Donc tout cela, c'est discuté et puis écrit dans les PRA sur chaque composante.

Alors concernant Droit-Lettres il y a plusieurs composantes. Il y a 5 composantes, donc c'est aussi des choses qui sont réglées et coordonnées entre les composantes.

On a sur le bâtiment Droit-Lettres un PRA fait par Renaud Aubert sur les conditions de circulation... Il y a des sens de circulation aussi. Il y a des escaliers qu'il faut descendre, il y a des escaliers qu'il faut monter... Enfin, toutes les choses très classiques.

Mais normalement, c'est en place.

Ce que j'ai pu constater, parce que je suis passé justement dans les 5 composantes en Droit-Lettres, c'est plutôt assez respecté pour ce que j'ai vu.

Ensuite, il y aura les cours qui vont démarrer.

Après, tout cela, c'est la discipline collective. On verra...

Il y a des consignes... Enfin, il y a des choses à retenir :

- c'est le port du masque obligatoire,
- c'est qu'on se lave les mains,
- respect de la distance,
- ventilation et aération,
- pas de regroupement,
- et surtout on ne se touche pas.

Après vous allez me dire : « Oui mais en Droit-Lettres il y a beaucoup de monde qui circule... ». Forcément il y aura des attouchements et des frottements, mais pas plus que la file d'attente au restau U pour aller manger et puis pas plus que ce qu'on trouve aujourd'hui dans certains transports collectifs, alors même qu'on dit qu'il faut de la distance.

Sauf qu'à un moment donné, la distance, je dirais, c'est comme le tram qui arrive le matin. S'il n'y a pas une certaine densité dans le tram, les étudiants ne pourront pas arriver en cours parce qu'il faut bien les transporter. Donc après, c'est

gérer cela au mieux et le plus intelligemment possible. Ne pas éternuer dans le masque de votre voisin, etc., etc.

Mais on aura le même problème sur l'accès aux cours. Quand il faudra rentrer 300 personnes dans un amphi pour suivre les cours, oui, il y aura des flux forcément serrés. Il faudra quand même aussi faire attention. Dans la mesure du possible.

Mais les consignes sont très claires. Il y a eu une lettre du président qui était parfaitement claire, en date du 27 août, de mémoire.

Ensuite, on a un arrêté qui reprend globalement les dispositions. Donc c'est forcément applicable.

Et après, de toute façon, c'est une discipline collective. Si, sur un amphithéâtre, il y en a cinquante qui refusent de porter le masque, l'enseignant va... On ne va pas parler de crise. Par contre, j'imagine que le cours sera suspendu.

Donc cela ne pourra pas fonctionner de toute façon.

Et après, il y aura la pression collective de tout le monde sur tout le monde, ce qui fait qu'on fera attention là.

Le Président – Stéphanie Benoist et puis Jean-Emmanuel Rollin après.

Mme Dauphin-Benoist – Oui. Ma voisine et moi on est enseignantes en Droit-Lettres et on n'a aucune information. Donc je veux bien qu'il y ait un PRA qui soit super au point, mais nous, on fait notre rentrée en Allemand, les (*mot inaudible*), lundi prochain. C'est moi qui fais l'accueil des étudiants de première année et je n'ai aucune info sur qui ventile, qui aère, comment. Une fois par jour ? Est-ce que les emplois du temps ont été faits de telle manière que... Enfin, pas les emplois du temps, mais l'attribution des salles a pu faire en sorte que les « un mètre » de distance entre les étudiants... ? On n'a pas d'information !

On a prévu dans notre UFR une rentrée 100 % en présentiel et aussi on a donné nos modalités d'enseignement si jamais la pandémie reprenait. Et en fait, là, je me demande dans quelle situation sanitaire on est. Est-ce qu'on estime que la pandémie a repris ou pas ?

On a quand même des informations... Enfin, vous avez dit tout à l'heure qu'on allait bientôt repasser en zone rouge et, par ailleurs, on est tous dans l'optique de reprendre les enseignements à 100 % en présentiel, mais dans des conditions qui me stressent un peu et je ne suis pas la seule.

Donc déjà je pense qu'il y a un problème de transmission de l'information.

Peut-être qu'au niveau de la composante, tout est clair et peut-être qu'au niveau du pôle Logistique, c'est clair, mais je ne suis pas sûre que ce soit bien transmis aux UFR et, en tout cas, de la part de l'UFR et de plusieurs UFR, du coup, au niveau des simples enseignants-chercheurs ou des administratifs parce que là, j'ai vu une collègue ce midi qui s'interroge aussi.

On ne sait rien. Donc c'est quand même un peu particulier, là, comme rentrée.

Le Président – Oui... Alors, peut-être un premier élément de réponse, c'est qu'en principe, les directeurs de composante et les directeurs de labo doivent vous transmettre l'information, donc... Et organiser, décliner bien sûr, selon l'organisation de leurs composantes, les instructions générales, comme nous déclinons au niveau de l'établissement les instructions générales que nous recevons du ministère. Donc il y a un système en cascade.

Alors c'est la semaine prochaine. À mon avis, d'ici à la semaine prochaine, vous aurez des éléments de la part de vos doyens respectifs et directeurs de composante respectifs.

Cela me paraît... Enfin en tout, cas je l'espère, je l'espère.

Alain, tu souhaitais préciser.

M. Helleu – Oui, je vais dire un mot. Les PRA, ils ont été effectivement faits. Après l'information, il faut peut-être (*suite inaudible*). Et puis, évidemment, il faut que tous les enseignants soient... enfin, que vous soyez au courant. Mais globalement c'est ce que je viens de vous dire, c'est ces choses-là de manière écrite et qu'elles soient diffusées.

Donc effectivement, on peut imaginer... Mais je repasserai l'information du côté des composantes pour que cette information circule.

Après, on est face à quelque chose de compliqué qui s'installe dans la durée. On est en pointillés. Peut-être qu'on aura des périodes de confinement de 2 fois 15 jours d'ici Noël. On n'en sait absolument rien.

Après, sur l'aspect que vous dites : « Oui, la situation s'aggrave ». Je ne suis pas médecin, je ne suis pas autorisé, mais après, en tant que quelqu'un qui regarde un peu la presse, est-ce que ce n'est pas non plus parce qu'on fait plus de tests qu'avant qu'on a plus de cas ? Parce que globalement, est-ce qu'on peut dire que cela circule plus, alors qu'en fait, on mesure simplement 4 fois plus qu'avant ? Et on est sur 800 000 tests voire 1 million de tests par semaine.

On n'était pas du tout sur ces chiffres-là au mois de juillet.

Après, dire que cela circule plus ou pas, je n'en sais rien. Peut-être que cela circule plus.

Après, il ne faut pas tout bloquer parce que sinon... On voit bien qu'on peut tout bloquer, mais il faut essayer de trouver les bonnes dispositions.

En cours on met les distances. Si vous avez une salle où il y a 45 places, vous avez 30 étudiants, certains auront la distance, pas d'autres.

Si tout le monde se lave les mains et fait attention avec les masques, le cours c'est possible.

Après, il faut une discipline collective parce que s'il y en a trois ou quatre qui parlent et d'autres qui prennent le relais en disant « Moi, le masque, je ne peux pas le supporter », on a un problème de discipline, mais de la même manière que si vous aviez quatre étudiants qui chahutent dans un cours ou qui mettent en cause la personnalité de l'enseignant ou qui refusent le contenu. Donc cela, c'est... Cela devient autre chose et c'est parfaitement prévu par les textes.

Par contre, l'information, elle circule. L'arrêté, évidemment, il est public. Il est tout à fait opposable. Cet arrêté, qui a le mérite d'être très, très clair, il faut qu'il soit diffusé le plus possible.

Et les PRA, ce ne sont pas des documents confidentiels. Donc pour l'instant, c'est un peu comme le ministère qui nous envoie des circulaires en mettant « projet de circulaire » tant que ce n'est pas validé. Donc tant que ce n'est pas passé au CHSCT, voire au CT, ce n'est pas validé. Ils sont, néanmoins, applicables pour qu'on puisse faire la rentrée correctement.

Si vous avez des interrogations, il faut interroger votre doyen, la Scolarité, le responsable administratif. Il ne faut pas rester avec des questions.

Quand vous dites « Je suis inquiète », non, il ne faut pas être inquiète. Vous allez voir la Scolarité, vous allez voir votre responsable administratif, ou votre doyen,

ou votre responsable de département et on voit comment on s'organise. Mais cette information, elle doit absolument circuler.

Mais on en a très, très longuement discuté avec les représentants du CHSCT qui sont très attentifs. On ne voit pas comment on peut faire autrement, si ce n'est, après, tout bloquer.

Le Président – Par ailleurs, ce matin, lors d'un (*mot inaudible*) avec les directeurs de composante, certains doyens sont venus avec un certain nombre de questions précises qui ont été posées par des collègues. Le document qu'on a transmis répondait à un grand nombre de questions d'ores et déjà. Il restait quelques autres questions, on y a répondu en direct et le doyen concerné a dit : « Très bien, on va retransmettre ».

Autre exemple, vous disiez... Oui, en ce qui concerne l'aération, etc. Très clairement, je peux vous répondre, là, maintenant : l'aération, il n'y aura pas une équipe d'aérateurs dans toutes les composantes d'un établissement qui fait 360 000 mètres carrés. Donc c'est à nous aussi d'être responsables.

Nous, quand on finit une réunion, on ouvre les fenêtres. Là, en ce moment, on ouvre les fenêtres, voire on les laisse ouvertes même pendant la réunion et on aère et on prend un peu de... J'espère qu'il y en a ici, d'ailleurs... Du « pschitt pschitt », voilà, on en a, on peut l'utiliser, on peut le faire. Et cela, je crois qu'indépendamment de ce que l'Institution peut faire, il est absolument indispensable que nous aussi nous tous, en tant qu'individus, nous soyons actifs aussi de ce point de vue.

Et on autorise même les étudiants... Par exemple, s'ils s'aperçoivent que la salle n'a pas été aérée au premier cours, on ouvre les fenêtres, on prend l'initiative. Et il faut qu'ils le fassent si jamais personne ne l'a pas fait, et si jamais l'enseignant ne l'a pas fait, et si jamais... Etc., etc.

Je crois qu'il faut que nous soyons aussi acteurs de notre santé et acteurs dans la lutte contre cette pandémie et contre la recontamination.

Monsieur Rollin et puis Lionel Crognier ensuite.

M. Rollin – Monsieur le Président, une question un peu plus pratique parce que, nous, avec Cédric Clerc, on a travaillé depuis le mois de mai, pratiquement depuis le retour, sur la reprise et cela à peu près dans toutes les salles. Mais c'est des protocoles qui coûtent à un moment, qui vont coûter cher pour les composantes, pour les... même pour les dotations données à certains enseignements.

Quand vous avez des TP, je parle pour la partie scientifique, où vous avez beaucoup de matériel scientifique et sensible comme les microscopes, comme les pipettes, comme les..., il faut désinfecter après la fin. C'est quand même le turnover des étudiants entre... Que vous preniez de l'alcool ou du gel hydroalcoolique, que vous preniez juste avant, ou quoi que ce soit, toutes les désinfections, à un moment, c'est des produits qui coûtent cher et qui ont un impact financier. Donc qui va prendre en charge là-dessus ?

Parce que les protocoles sont écrits, ils sont faits, on sait qu'on va pouvoir le faire, mais quand vous avez du gel hydroalcoolique... une bouteille de 500 millilitres pour le TP pour l'année, cela ne le fera pas, on est tout à fait d'accord ? Donc on l'a pour démarrer, on sait qu'on en aura encore là, mais cela n'ira pas très loin. Donc tous ces coûts-là qui va les supporter ?

Le Président – C'est l'établissement, évidemment.

Mais Alain Helleu détaillera parce que c'est un niveau, on va dire, d'information très précis qui est demandé.

Très clairement, on est dans une situation où on a déjà dépensé 2 millions d'euros contre la crise « Covid ». On a réalisé globalement 1 million d'euros d'économie sur les fluides, sur les missions, sur les choses, etc. Donc pour l'instant, il y a un solde négatif. Il n'est pas dit qu'on en reste à ce solde. Nous n'avons pas reçu un centime pour le moment. C'est une question qui sera intégrée dans le DSG 1 qui aura lieu la semaine prochaine.

Mais, de toute façon, on a l'obligation de préserver les personnels et les étudiants. Je veux dire par là qu'on sera obligé, de toute façon, comme on l'est pour les équipements. On n'a pas le choix.

Maintenant, il faut aussi adresser un message de parcimonie, c'est-à-dire de faire attention. Si les gens ont déjà un masque, il n'est peut-être pas nécessaire de leur donner un nouveau masque, etc, etc., de sorte qu'il n'y ait pas de gabegie non plus. Donc soyons, là encore, attentifs pour essayer d'éviter d'alourdir la facture.

Mais, de toute façon, évidemment, *in fine, in fine* ce sera un effort de l'établissement.

Peut-être Alain Helleu ?

M. Helleu – Oui, je peux dire un mot. Effectivement, tout cela, ça a un coût. Alors l'État, pendant ce temps, recense les coûts. On en est au deuxième recensement.

On n'a pas un euro de plus à l'allocation de fonctionnement à la date d'aujourd'hui. Donc on fait avec les moyens du bord.

Gérer les dépenses et gérer un budget, cela relève de la responsabilité des cadres. Donc on a moins de dépenses sur les missions dans les parts qui pouvaient être transférées. Enfin, de toute façon, cela, c'est déjà fait. On l'a déjà fait puisque dans les labos et dans les composantes, il y a une part de ressources qui a été affectée à ce besoin nouveau.

Nous, au niveau de l'établissement, quand on achète 80 000 masques, cela coûte 160 000 euros, on trouve 160 000 euros, mais on n'est pas des alchimistes, on ne fabrique pas d'argent.

Par contre, on réoriente les dépenses. Il y a des dépenses qui ne se font pas, d'autres qui se font, et on est sur le budget de fonctionnement. Donc dans le cadre du BR1, il y a des arbitrages qui ont été faits.

Maintenant, l'objectif sur le plan budgétaire, puisque c'est là-dessus que vous nous interrogez, c'est de tenir jusqu'au mois de décembre et ensuite on aura un nouveau budget sur lequel on pourra faire un ensemble d'achats à partir de 2021.

Mais pour l'instant il n'y a pas de secret, c'est supporté par l'université et l'argent affecté sur ces dépenses ne l'est pas sur le reste.

C'est des arbitrages en interne.

Par contre, effectivement, il faut désinfecter. On en a parlé ce matin, on a parlé... C'est Pascal Neige qui nous a donné l'exemple (*suite inaudible*) que se partagent les étudiants. Oui, il faut nettoyer, il faut désinfecter.

Mais après, il faut aussi que chacun se lave bien les mains, au savon ou au gel, qu'on porte bien les masques et qu'on fasse très attention.

D'ailleurs, vous avez remarqué qu'on a aéré la pièce... On en parlait.

Le Président – Merci.

Lionel Crognier. Cédric Clerc aussi, je crois, voulait prendre la parole.

M. Crognier – Sur les PRA, il fallait les faire remonter pour le 31 août. Ensuite, il faut les faire valider par l'université. Donc on ne peut pas aller plus vite pour les PRA. C'est impossible.

En revanche, les PRA, le dernier n'est qu'une mise à jour des précédents. Donc je pense que les collègues, ils n'auront pas de grosses nouveautés.

Mme Dauphin-Benoist – On n'a pas eu le précédent, nous !

M. Crognier – Les précédents, on les diffuse dans les... partout.

Mme Dauphin-Benoist – Non !

M. Crognier – C'est un affichage qui est partout. C'est de la communication qui est faite systématiquement. C'est réglementaire, donc il n'y a pas... Ils font le job, il n'y a pas de souci.

Donc cela, ce sont des règles générales, de toute façon. Ce sont des règles générales.

Et ensuite, il y a les règles spécifiques plus fines, plus à négocier, plus de l'usage, et cela, ça nécessite un autre travail qui ne peut pas être fait trop tôt parce que les règles sanitaires changent sans cesse, mais qui... Et qui doivent être aussi, après, réadaptées sans cesse.

Donc moi, je vois deux niveaux :

- le niveau général, c'est le PRA qui est validé par l'uB, qui est affiché partout, qui est donné aux agents, mais plus tard, aux personnels plus tard, quand il est validé par l'université ;

- et après, les règles qui sont nos règles, nos mesures sanitaires d'usage opérationnelles, celles-là qui nécessitent de la discussion, de l'échange, qui concernent telle ou telle salle, voilà.

L'aération, il y a des salles où on ne peut pas aérer parce que tout... voilà.

Donc après... Mais cela, ça ne peut se faire qu'au dernier moment, je trouve mais, par contre, il y a beaucoup de travail. « Au dernier moment », dans le sens où il faut faire attention que les règles arrivent.

Le mail de Vincent... enfin, de Vincent Thomas, du Président, est arrivé le 27, une fois que le ministre est intervenu le 26, pour dire le port du masque. Si on fait la communication trop tôt dans les UFR au niveau de l'uB par rapport à l'État, on va être en décalage.

On est tout le temps sur le fil du rasoir, en tout cas sur... pour attendre le dernier moment, mais le moment opportun, pour communiquer.

Par contre, après, il faut communiquer. Mais je dirais que quand vient le temps, le délai est très tenu. Il est très tenu.

Pour ma part, en tant que directeur de composante, je préfère attendre un tout petit peu plutôt que de faire une grossière erreur d'information.

C'était pour répondre sur les PRA et sur l'aspect opérationnel des opérations à mener. Les mesures sanitaires sont toujours des mesures d'usage.

Le Président – Merci.

Cédric Clerc ?

M. Clerc – Oui, il faudrait revenir sur les coûts parce que... Donc c'est les composantes qui prennent en charge l'achat de gel hydroalcoolique, de masques

éventuellement. Mais dans certaines composantes, cela n'est pas centralisé et on demande à un département d'enseignement ou à un laboratoire de faire sa propre démarche, d'acheter, de faire des devis, des... Donc on perd un temps fou.

Il y a des collègues qui ne sont pas spécialement formés ou habitués à faire ces démarches pour trouver un fournisseur. Il n'y a pas tellement d'information à ce niveau-là et on est en train de perdre du temps dans certaines composantes, on peut peut-être les citer, si vous voulez le savoir. Voilà, il y a cette question-là.

Et sur la protection des collègues, on a aussi des informaticiens qui nous ont contactés pour savoir s'il y avait une démarche, un équipement particulier parce qu'ils passent d'ordinateur à ordinateur, sur les claviers de tout le monde. Est-ce qu'il y a un protocole sanitaire précis les concernant ?

M. Helleu – Sur le point sur les fournisseurs... Enfin, on peut toujours améliorer une information, mais cela circule bien parce que dès qu'il y a un fournisseur, on arrive à acheter des masques à tel endroit à tel prix. Nous, cela passe par le service Marchés.

Mais sur les responsables administratifs, y compris de nos labos, cela circule bien en général, l'information pour acheter chez tel ou tel fournisseur.

Après, globalement, nous, on achète de notre côté un certain nombre de... on a un certain nombre de coûts qu'on prend en centrale et puis il y a des coûts pris par les composantes et par les labos. En fait, je crois que cela fonctionne plutôt bien et on a réussi à faire toutes ces dépenses.

Donc on a acheté des micro-ordinateurs en centrale, on en a acheté dans les composantes, on en a acheté dans les labos et on a équipé pas mal de monde.

Après, on est, de toute façon, contraint par un budget qui est annuel, qui est prévisionnel. On a une enveloppe au départ et, de toute façon, on prend pour tous les côtés.

C'est des arbitrages, c'est une enveloppe donnée qui est définie et il faut tenir jusqu'à la fin de l'année.

Sur les informaticiens. Pour ce que je connais, je sais qu'il y a des protocoles à la DNUM parce que quand ils changent le matériel, ils le mettent sur une table dans le couloir, ils le laissent, c'est désinfecté et il y a l'intervention. Donc normalement, chaque informaticien intervient. Ils doivent disposer de ce genre de matériel. Il faut nettoyer les claviers.

C'est la même chose quand on accède au local Photocopie. On met un plastique. Les gens doivent désinfecter. Quand on va aux toilettes. Quand on va dans les salles communes...

Parce que c'est les informaticiens mais c'est aussi partout où les gens voyagent et ont les salles communes à disposition. Communes avec un usage multiple. Les salles de repas, il ne faut pas être trop nombreux. Il faut nettoyer. Il faut nettoyer, après, le micro-ondes. De la même manière, quand un informaticien intervient, il faut veiller à faire attention. Enfin moi, le cas que j'ai vu, c'est que j'ai eu recours hier aux informaticiens, ils sont arrivés, ils avaient tout ce qu'il fallait. Ils avaient les masques et puis ils ont désinfecté les claviers... Enfin, c'est fait...

Si je vais plus loin, je pourrais même dire, parce qu'il y a eu un sujet qui a été évoqué, c'est les parafeurs. On a des parafeurs où on signe. On touche les parafeurs, les parafeurs peuvent être contaminés. Donc il faudrait aussi, je pense qu'il faut que cela soit fait tout le temps, nettoyer les parafeurs mais, par contre, il faut se laver les mains avant d'utiliser les parafeurs et après.

Déjà c'est un comportement très transversal qui va toucher tous les métiers... enfin, tous nos métiers, tous nos actes, tous nos usages dans les salles partagées, donc c'est vraiment une discipline collective.

Moi je trouve – cela, c'est pour l'exemple que j'ai pu suivre de près du côté de la Maison de l'U - que cela s'est plutôt bien mis en place.

Mais, par contre, l'informaticien, quand il se déplace quelque part, il doit vérifier l'état de propreté du micro-ordinateur s'il intervient dessus.

Le Président – Guy-Daniel Ligan.

M. Ligan – Bonjour à tous.

Pour répondre en partie à la question de Cédric. Dans le bâtiment Droit-Lettres, on a plusieurs salles d'informatique. On a un service informatique. Donc le RA du pôle Logistique a prévu des films pour recouvrir les claviers. Déjà, c'est déjà le cas par-dessus les postes d'accès libre à la bibliothèque. À la BS... à la BS Droit, c'est le cas déjà.

C'est une idée que les informaticiens des autres départements peuvent aussi prendre.

À l'entrée de chaque salle informatique, des salles pédagogiques et des salles d'accès libre, on a mis à disposition du gel hydroalcoolique et au service informatique, on dispose de paquets de gants. Donc quand on intervient auprès des usagers, on utilise les gants et, après, on peut les jeter.

Le Président – Merci.

Un étudiant... Je ne me rappelle pas de votre nom. Vous pouvez vous présenter.

M. Marques Rodrigues – Oui, bonjour. Excusez-moi. Alors moi, c'est Anton, Et la question que j'avais, c'était par rapport aux activités physiques au niveau de l'université de Bourgogne. Il y a déjà des protocoles qui sont mis en place par rapport aux étudiants en STAPS au niveau des polyvalences et des spécialisations. Mais je voulais savoir ce qu'il en était par rapport au FFSU et par rapport au SUAPS. Est-ce que c'est maintenu ? Est-ce que cela ne l'est pas ? Est-ce que ce sont les mêmes protocoles qui vont être mis en place ?

Et je voulais aussi revenir sur des pratiques où il y a des contacts un peu obligatoires comme, par exemple, dans les sports de combat ou dans certains sports collectifs.

Il me semble, si je ne dis pas de bêtises, Monsieur Crognier, que pendant les activités physiques, d'une manière générale, les masques ne sont pas mis et donc, du coup, je voulais savoir comment cela allait se passer justement par rapport au SUAPS, si cela va être maintenu, sachant que du coup, il y a des risques supplémentaires que le Covid se propage.

Le Président – Je peux apporter un tout petit élément de réponse et puis je te donne la parole, Lionel.

Une note émanant de la conférence des directeurs du SUAPS nous a été communiquée hier et classe les activités en différentes zones de couleurs. Donc rouge : pas possible ; orange ; vert ; etc. Et donc, évidemment, vous trouverez au SUAPS toutes les informations relativement à la possibilité de faire ou de ne pas...

enfin, de pratiquer ou de ne pas pratiquer telle ou telle discipline en fonction du risque « Covid ».

Donc cela, c'est un élément d'information.

Lionel, tu peux peut-être compléter puisque tu es le spécialiste des activités physiques et sportives.

M. Crognier – Oui.

Donc les protocoles paraissent très, très régulièrement, venant du ministère des Sports. Donc la dernière note, elle émane du 19 août.

Toutes les pratiques peuvent être proposées. Néanmoins, il y a des adaptations, évidemment.

Pour ces adaptations, on se réfère au protocole des fédérations sportives.

Souvent les protocoles de plusieurs dizaines de pages sont très évolutifs, et à peu près toutes les trois semaines, évoluent. Donc chaque département sportif, derrière, le STAPS, regarde les protocoles, regarde nos installations et construit, en lien avec Samuel Pécaud, le directeur du SUAPS, les aspects généraux dont je parlais tout à l'heure, qui s'appliquent à tout le monde. Donc les gestes barrières, les produits, la distance, etc.

Cela, ça va s'appliquer à tous les acteurs du site, quels que soient... Spécifiquement sur les installations. Par exemple, la salle de gymnastique.

Ensuite, chaque secteur (le SUAPS, le STAPS, le DUC, l'ASUB, etc.), va élaborer ses propres protocoles un peu plus spécifiques pour pouvoir faire ses enseignements.

Ces protocoles sont écrits. Ils ne sont pas, pour l'instant, diffusés.

C'est des fiches, en fait, qu'on est en train de faire.

Ils seront présentés aux étudiants. C'est une sorte de contrat avec l'étudiant.

Mais on ne s'interdit pas d'enseigner les pratiques et on respecte le mieux possible les protocoles.

Le masque n'est pas obligatoire pour la pratique sportive, on comprend pourquoi : on ne voudrait pas s'étouffer non plus sur un 1 500 mètres.

Il y a un élément important, et Monsieur le Président, je voudrais le dire : on ne fait pas le lien entre le Covid et puis les accidents cardiaques. Et on a un étudiant qui a fait un accident cardiaque et qui a fait 45 jours de coma durant le Covid, et Pierre... Pierre est sauvé. Il est sorti du coma, il marche, il parle, etc.

Donc c'est... voilà, du bonheur, de l'optimisme aussi, de voir que dans ce contexte difficile, on a quelqu'un qui s'est battu et qui a pu... est sorti d'affaire et puis j'espère que l'année prochaine, il va reprendre ses études avec nous.

En tout cas, bon, c'est toujours un peu triste de parler de cette pandémie mais, dans ce moment compliqué, il y a aussi des petits miracles.

Tu as rencontré la famille et... Bon, voilà.

Je voulais faire un petit mot aussi sur cet étudiant parce que, voilà, les protocoles et la santé, c'est ce qui nous anime le plus possible et puis essayer de faire pratiquer, évidemment. Si on n'a pas de TP « pratique », nous, on plie boutique, entre guillemets.

Je ne sais pas si j'ai répondu.

Le Président – Oui, oui. Mais merci, Lionel.

Effectivement, j'ai rencontré les parents qui ont longtemps cru, pendant cette période de coma, que c'était irréversible. Donc c'est effectivement un petit miracle que l'on a connu.

Est-ce que quelqu'un d'autre voulait intervenir ?
Cédric Clerc.

M. Clerc – Oui, je voulais revenir sur les informaticiens parce que j'apprends donc qu'il y a des mesures de prises à un endroit, visiblement pas dans d'autres, puisque... d'après, voilà, ce que m'ont dit les collègues.

Est-ce qu'il n'y a pas un protocole sanitaire reconnu, officiel, pour ce genre de métier... enfin, d'usage, pour les informaticiens ?

Est-ce qu'il faut mettre un film sur les claviers ou pas ?

Est-ce que c'est un autre protocole qu'il faut utiliser, mais officiel ?

Est-ce qu'on a des directives quelque part ?

J'entends parler des gants, alors qu'on nous dit que les gants, finalement, ce n'est pas la solution. J'entends qu'on en utilise ici, on n'en utilise pas ailleurs.

Est-ce qu'il n'y a pas des sources quelque part pour nous informer du protocole le plus efficace pour protéger nos collègues et les usagers ?

Faut-il mettre, dans les salles de TP, partout, des films ? Sachant que là, au niveau des... Enfin, les ordinateurs sont dans toutes les composantes, mais je ne suis pas sûr que toutes les composantes ont pensé à mettre un film – et faut-il en mettre un ? - sur les ordinateurs.

M. Fournier – Je vais répondre en tant que VP Numérique.

Les règles dont j'ai vu qu'elles étaient effectives dans la plupart des lieux, c'est effectivement le fait de nettoyer le clavier... Enfin, de déjà se nettoyer les mains, nettoyer le clavier, et pour moi, cela ne va pas plus loin.

Je n'ai pas eu vent de règles vraiment officielles, mais dans le corps des informaticiens et des correspondants informatiques de l'établissement, ce qu'il y a cours, c'est cela en général. C'est de se laver les mains et de nettoyer le clavier. Il n'y a pas lieu d'avoir...

Enfin, le film c'est une option qui est intéressante, mais ce n'est pas obligatoire.

En tout cas, moi, cela ne m'est pas apparu ainsi.

Je sais également que les informaticiens échangent par le biais d'un canal créé par la DNUM, qui est un canal d'échange entre informaticiens et ils se passent les infos les uns les autres.

Donc voilà ce que je peux vous dire sur les mesures sanitaires propres aux informaticiens. C'est cela, c'est le nettoyage des mains et du clavier.

M. Helleu – Oui, moi aussi, je peux intervenir.

On n'a pas de consigne particulière du ministère. Enfin, j'imagine qu'on l'aurait reçue.

On a une circulaire « fonction publique » sur les agents de fonction publique. Les informaticiens doivent prendre des mesures de sécurité comme tous les agents.

Alors après, on entend parler qu'ils mettent des gants.

Après, les gants...

Enfin, tout est discutable parce que les gants, si... Il vaut mieux ne pas mettre des gants et se laver les mains que mettre des gants et ne jamais se laver les mains et ne jamais en changer.

Après, de la même manière, si on met un film, OK, mais il faut aussi s'assurer de nettoyer les films et mettre du produit sur le film. D'où l'intérêt du film parce que sur le clavier, en direct, ce n'est juste pas possible.

Non, après, je dirais que les informaticiens, comme toutes les catégories de personnels, quel que soit leur statut, sont englobés dans une organisation.

Nous, c'est un maillage qui repose, selon l'endroit où ils sont – s'ils sont dans des labos, des composantes ou des services administratifs, ou à la DNUM. Ils sont astreints aux règles de protocole, mais comme tous les agents, donc port du masque, distanciation, hygiène des mains, éviter tout contact.

Mais il n'y a pas de règle spécifique et, de toute façon, il n'y a pas de... le ministère n'a pas édicté... Enfin, sauf si je ne suis pas au courant, mais on n'a absolument rien reçu édictant un protocole particulier pour les informaticiens.

Pas plus que pour les zones d'accueil. Il n'y a pas de choses plus que cela. Pour l'accueil il n'y a pas de protocole non plus, alors qu'à mon avis, les agents d'accueil sont plus exposés que les informaticiens.

Le Président – Bien. Si vous le voulez bien, on va aborder le deuxième point de l'ordre du jour de ce conseil d'administration, qui concerne donc les finances et les ressources humaines, donc la construction budgétaire et la politique de l'emploi pour l'année 2021.

Et pour vous présenter tout cela, je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat, VP du conseil d'administration, pour expliquer un petit peu ce qui a présidé, finalement, à la construction de ces deux items, à la fois dans la forme mais aussi sur le fond.

Emmanuelle, tu as la parole.

Mme Pucéat – Merci.

II) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2021

Mme Pucéat – Donc je vais être assez brève puisqu'effectivement, Fabrice Hervé et puis Stéphane Tizio détailleront davantage le bilan qui concerne les orientations budgétaires et la campagne d'emplois.

Pour information, les DOM, les dialogues objectifs et moyens, cette année, ils se sont tenus dans une structure qui a un peu évolué par rapport à celle des années précédentes, avec l'objectif d'essayer de favoriser davantage le dialogue avec les composantes, les laboratoires et puis les services.

Donc il y a un premier bilan des demandes et puis un premier budget prévisionnel qui ont été établis assez tôt, cette année, en amont de toutes les réunions qui ont eu lieu ensuite au mois de juin, pour pouvoir émettre des propositions concrètes autour desquelles, ensuite, l'équipe de gouvernance en charge des DOM a pu échanger avec les composantes, les laboratoires, les services au cours de toute une série de rencontres tout au long du mois de juin.

Et puis à la suite de ces rencontres, les propositions initiales ont évolué - alors, plus ou moins selon les composantes -, c'est-à-dire pour aboutir à des arbitrages ensuite en juillet et ce sont ces arbitrages qui correspondent à la proposition de campagne d'emplois et d'orientations budgétaires qui va vous être présentée maintenant.

Donc si on veut en tirer globalement le sens, on pourrait dire que dans un contexte financier qui reste très contraint, comme vous allez le voir, en grande partie du fait de la non-compensation du GVT par l'État, il y a un choix fort qui a été fait, ici, par la gouvernance, de préserver la campagne d'emplois et qui va même, d'ailleurs, au-delà du simple remplacement de titulaires partants.

Donc je laisse la parole à qui veut commencer.
Est-ce que c'est Fabrice pour les orientations budgétaires ?
C'est peut-être mieux.

Le Président – Oui.

M. Hervé – Merci, Emmanuelle.

Bonjour à toutes et tous.

Donc présentation des orientations budgétaires de l'uB 2021.

En amont, quelques éléments de contexte.

En premier lieu donc, comment s'est construit ce budget initial - ou, en tout cas, pour être plus précis, ce sont des orientations budgétaires et donc la partie « État » de ce budget initial - à partir des dialogues d'objectifs et de moyens ?

Quelques rappels.

Les demandes des composantes et des services apparaissent ici.

Donc on avait pour le fonctionnement des demandes de dotation de fonctionnement en augmentation autour de 770 000 euros, donc 13 demandes sur 33 composantes plus 3 services qui demandaient, à eux trois, une augmentation de 3 millions d'euros – chacun 1 million d'euros -, ce qui répartit de manière inégale - peu importe –, donc soit au total une demande de hausse de 3 770 000 euros de la dotation globale de fonctionnement apportée par l'État.

Sachant que, vous allez le voir plus loin, la dotation apportée par l'État en fonctionnement est insuffisante pour faire face aux dépenses de fonctionnement.

On doit avoir un écart de 2 millions d'euros, (*mots inaudibles*), quelque chose dans ce goût-là. Vous aurez les chiffres précis tout à l'heure.

On a, par ailleurs, autre élément de contexte, un GVT de 3 millions d'euros, quoi qu'il se passe. GVT positif qui n'est pas compensé par l'État.

Et au final, les propositions de campagnes d'emplois. Donc l'impact des propositions.

Ces impacts des propositions des campagnes d'emplois pour les dialogues d'objectifs et de moyens 2019 et 2020, sur le budget de 2021, sont de 90 000 euros.

Et puis dernier élément de contexte, on en a parlé longuement, la crise sanitaire et qui n'est pas sans effet sur le budget 2020 et sur le budget 2021.

Donc maintenant, et avant le contexte un peu plus large de la seule uB, pour revenir ensuite sur l'uB, une comparaison de l'uB avec ses pairs pour qu'on cerne la situation de notre établissement.

Je me suis servi de données fournies par l'État, par le ministère et par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui sont accessibles à l'adresse indiquée sur la diapositive.

Pour dresser cette comparaison, le choix a été de comparer notre université, qui est une pluridisciplinaire avec santé, à d'autres universités de taille comparable, et par « taille comparable », j'entends même masse salariale.

On est à 187,5 millions d'euros au compte financier 2018. Ça a été le critère qui a présidé au choix des pairs. Sauf un des pairs qui est l'université de Franche-Comté, qui est de taille plus modeste, mais un intérêt évident intervient à comparer notre établissement avec l'université de Franche-Comté.

La dernière date de comparaison, c'est 2018 parce que les données de compte financier s'arrêtent à 2018.

Sur ce site, si vous allez le consulter, vous trouverez aussi des données 2019, sauf que les données 2019 sont des données de budgets initiaux et

qu'il y a des écarts très significatifs selon les établissements entre les budgets initiaux et les atterrissages que sont les comptes financiers.

On reviendra sur le BI pour l'année 2019 dans un tout petit peu de temps.

Premier indicateur, en fait. Les comparaisons, ici, s'appuient sur des indicateurs. Le taux de rigidité qui a été un indicateur extrêmement important dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier. Qui est un indicateur suivi par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Avec les seuils, derrière, qui ne sont pas du tout... Il n'y a pas d'intervention quelconque de ma part. Le MESRI a une vigilance à partir d'un seuil à 82 % et un seuil d'alerte à partir de 83 %.

Alors, pour vous donner les couleurs. C'est petit, j'en conviens, les noms des universités paraissent en petit.

Je vais vous donner les codes couleurs.

En bleu foncé, c'est nous, l'université de Bourgogne.

En rouge ou orange, je ne sais pas bien quelle est la couleur, mais disons en rouge orangé, l'université de Caen Normandie.

En gris, l'université de Franche-Comté.

En jaune, l'université de Poitiers.

En bleu clair, l'université de Nice Sophia Antipolis.

Et en vert, l'université de Paris Est-Créteil.

Donc globalement, on voit que les établissements sont tous à des seuils assez proches et qu'il y a une baisse sur les années récentes. Donc il y a des impulsions probablement du central vers les établissements pour contrôler cet indicateur.

On notera une baisse en particulier pour l'uB, en parallèle d'ailleurs de l'UFC, de ce taux de rigidité.

Autre indicateur, le degré d'indépendance, qui se mesure par le rapport ressources propres sur produits encaissables.

Ici, on a des choses assez proches, sur une pente qui est située vers les 15 %, qui est un taux aussi d'alerte, me semble-t-il, pour le ministère. À vérifier dans les données du ministère le seuil d'alerte ou, en tout cas, le seuil recommandé.

Mais globalement, on voit que les établissements convergent vers un taux situé entre 14 et 16 % et que l'université de Bourgogne est en plein milieu. Donc pas d'alerte de ce côté-là ou, en tout cas, il ne nous semble pas complètement mauvais en termes de collecte de ressources propres puisqu'on est au milieu et que la plupart des établissements, en 2018, sont au milieu.

Le dernier indicateur est un indicateur important - il y en a d'autres, bien sûr, des indicateurs ; ce sont les plus significatifs que j'ai choisis ici -, le résultat net qui est important parce qu'au bout de deux résultats nets négatifs donc deux déficits, on est en plan de retour à l'équilibre financier et, ici, on constate que les établissements ont, pour la plupart, des indicateurs en hausse en 2018.

Dernier élément... Vous notez des trous dans les données, je ne l'ai pas signalé précédemment. Ce n'est pas une intention de ma part, c'est sur le site du ministère, selon les établissements, c'est variable, ou en tout cas pour un certain nombre, dès lors qu'on a un résultat net négatif, les données sont absentes.

Voilà, je ne peux pas en dire plus. C'est lié à la base de données et aux données que communique le ministère.

Si on en vient à l'uB en particulier, avec des données plus récentes, puisque 2019, on a le compte financier 2019.

On a un résultat qui est en légère baisse mais qui reste particulièrement confortable. En tout cas, on est loin du déficit et donc du plan de retour à l'équilibre financier potentiel.

Et le taux de rigidité est contrôlé. Il a diminué. Ce sont les effets du plan de retour à l'équilibre. Il a diminué pour atteindre moins de 81 %.

Donc en mini-bilan, on va dire cela, la situation financière de l'uB est rétablie en année 2019, avec un résultat net excédentaire.

Le taux de rigidité reste à surveiller, quoi qu'il en soit, et à contenir du fait de la large dotation de l'État.

Pour autant, un choix, qui a déjà été évoqué dans les échanges précédemment, un choix d'une campagne ambitieuse. Ici, pour deux raisons. Il y en a certainement plein dont on peut discuter, mais deux raisons significatives, avec :

- la trajectoire de l'uB, la trajectoire d'excellence en est la preuve, l'évolution, cette année, dans les classements : qu'on partage ou pas ces classements, ils sont scrutés particulièrement et les établissements qui y sont vont être montrés du doigt par rapport à ceux qui n'y sont pas, mais on a observé une progression ;

- et le choix d'une campagne d'emplois ambitieuse aussi, pour ne pas freiner la dynamique de notre communauté à la suite du traumatisme du plan de retour à l'équilibre financier.

Maintenant, les orientations budgétaires proprement dites que je vais vous présenter en deux temps.

Le premier temps est dédié aux recettes, le second aux dépenses.

Je vous donne déjà l'issue de la comparaison recettes-dépenses : à la fin, le budget est en déséquilibre.

Alors, on est d'accord, c'est un budget sur la partie ressources-dépenses « État », et des ressources propres vont venir compléter ces éléments pour rétablir l'équilibre, puisque c'est la volonté affichée, en tout cas, ultérieurement au budget initial.

Donc les recettes.

Là, elles apparaissent. Si vous le voulez, je ne vais pas vous détailler une à une les recettes. Je vais vous présenter les recettes les plus significatives et les plus sensibles.

On a une faible variation des recettes. C'est la conclusion. On passe de 198.. 199, disons, millions à un peu plus de 200 millions. Donc on a une variation globale de 1 400 000 environ, qui s'explique principalement par quelques éléments.

Un million d'euros d'explication de variation, ici, apparaît dans la masse salariale et cette évolution, c'est 500 000 de contrats doctoraux. Cela, c'est intégré dans la ligne « Masse salariale financée par l'État - transfert socle » et c'est compensé en dépenses.

Cela, c'est les mesures qui ont été prises post-confinement avec les prolongations des post-docs et des contrats doctoraux dont on attend la notification qui n'est toujours pas arrivée, me semble-t-il.

Et il y a aussi une réévaluation de la ligne « Contrats doctoraux », qui n'est pas intégrée dans cette masse salariale et qui est de 400 000 euros environ, qui correspond à la réalité des dépenses effectuées pour payer les contrats doctoraux, alors qu'on avait un affichage à 3,6 millions. On est plutôt vers les 4 millions, on a réévalué.

Donc on a 1 million d'euros ici environ.

230 000 euros par la hausse des droits universitaires nationaux et la CVEC - si les droits n'étaient pas gelés, on aurait pu récupérer une somme de 250 000 euros.

Et autre élément d'explication, les effets de la loi ORE et de la réforme de santé.

Donc faible variation. En tout cas, faible variation par rapport à ce qui va être présenté dans la diapositive qui suit, qui sont les dépenses, qui varient de manière un peu plus significative.

Et dernière remarque dans la variation, la subvention de charges de service public, qui est dédiée au fonctionnement, est stable.

J'attire votre attention sur ce point-là parce que vous pourriez vous questionner en disant « Mais que raconte-t-il ? Elle n'est pas stable puisque la dotation de fonctionnement passe de 18 560 000 à 17 290 000 ». Mais, en fait, en 2020, cette dotation de fonctionnement se voyait prélevée immédiatement une réserve de précaution par l'État de 1 million d'euros.

En 2021, la réserve de précaution est déjà prélevée par l'État et il ne nous dit plus d'afficher une assiette puis, ensuite, une réserve de précaution qui n'est pas (*suite inaudible*).

Donc globalement, on a une stabilité de cette dotation de fonctionnement à 18 millions d'euros, avec réserve de précaution et 17 et quelque... en déduisant cette réserve déjà prise.

Et il y a aussi d'autres éléments que j'exposais tout à l'heure, puisque je vous disais que le fonctionnement était d'un peu plus de 18 tout compris. Il y a l'OCIM et la mise en accessibilité des locaux qui relèvent du fonctionnement.

Donc pas de prise en compte du GVT, comme on peut le constater, alors que les effectifs étudiants n'ont pas cessé de croître depuis plusieurs années.

On en arrive aux dépenses.

Voici le tableau global.

Là, on avait 199 millions environ l'année dernière et, ici, on a 205 millions, cette année, de dépenses sur le budget « État ».

Donc j'en viens au point principal de ces dépenses, c'est l'évolution de la masse salariale : 5 600 000 euros, à la hausse, avec les éléments d'explication qui apparaissent ici pour partie et pour partie sur la diapositive qui suivra.

Mais sur ces 5 600 000, il y a 3 millions de GVT, ce qui est plus que la moitié, ce qui est une partie significative.

Et si on regarde les autres éléments explicatifs. Là, pour le moment, à hauteur de 4 890 000 euros sur les 5,6 millions.

On a aussi 150 000 de coûts supplémentaires liés à la réforme de santé.

500 000 euros de contrats doctoraux.

150 000 de primes ITRF/AENES.

Et 500 000 euros de réserve en centrale.

La campagne d'emplois est détaillée... Enfin, l'effet des campagnes d'emplois est détaillé en plusieurs fractions.

Pour autant, le solde de la campagne d'emplois, c'est 90 000 euros. Cela apparaît en italique.

Avec, comme éléments constitutifs :

- les effets de la campagne décidée en 2019, appliquée en 2020 : c'est 600 000 euros en extension année pleine en 2021 ;

- et puis les effets de la campagne d'emplois décidée dans les DOM en 2020, avec les mesures complémentaires à la suite des dialogues d'objectifs et de

moyens : c'est moins 790 000 euros. C'est donc du GVT négatif qui apparaît ici puisque cela veut dire qu'on a eu des décisions de CDD qui ont été prises sur certains emplois à la suite des DOM ;

- et puis la partie à 280 000 euros : c'est l'effet des DOM 2020 sur les quatre dixièmes, quand on aura recruté les fonctionnaires titulaires sur les postes publiés pour la prochaine année universitaire.

Donc là, on explique 4,9 millions.

Il nous reste donc, sur la diapositive suivante, 705 000 euros et ces 705 000 euros s'expliquent par deux éléments :

- l'ajustement au PPCR, à hauteur de 305 000 euros,
- et 400 000 euros liés à un élément technique qui est un écart, en fait, entre la prévision et la réalisation du GVT.

En fait, il a été prévu en 2020 173 848 000 de masse salariale. La prévision était légèrement erronée. Très légèrement. Si on regarde en termes relatifs, c'est très, très légèrement. De 400 000 euros. On aurait dû avoir 173 848 000 plus 400 000 euros comme masse salariale prévue aux orientations budgétaires, pour pouvoir se livrer à la comparaison 2021-2020.

Même chose, détail d'un autre élément ici, même exercice entre 2020 et 2021 sur l'offre de formation.

Nous avons une hausse qui est de l'ordre de 400 000 euros environ, mais dont 200 000 dus à un écart de prévision, et 156 000 dus à...

Non, c'est le contraire, excusez-moi... On a 156 000 d'écart. C'est le contraire si je comprends bien.

On a 156 000 d'écart entre le vote des orientations et l'atterrissage 2020 et 200 000 euros d'écart liés aux décisions prises en DOM cette année. C'était pour cela qu'ils doivent apparaître, si je ne me trompe pas.

Autres éléments, qui apparaissent, de dépenses et... Qui apparaissent de manière marginale, au fond, parce que ce sont des ajustements faibles eu égard aux montants évoqués - là, on était à 6 millions d'euros et on parle, là, maintenant de montants de l'ordre de 50 000 ou de 100 000 euros -, mais qui ont un sens et c'est pour cela qu'ils sont recensés ici.

Premier élément sur les dotations globales de fonctionnement. Elles ont été toutes maintenues, sauf pour une composante, l'ISAT, qui voit sa DGF réduite de 50 000 euros.

Et on a un glissement de l'autre côté sur un service, le pôle Documentation, qui voit sa dotation globale de fonctionnement s'accroître de 45 000 euros « soclés » - donc cela veut dire qu'on entérine cette hausse - pour la maintenance des logiciels de bibliothèques et pour Affluence, qui est le logiciel de gestion des salles dans les bibliothèques.

Alors pour revenir sur la dotation globale de fonctionnement de l'ISAT de 50 000 euros, il y avait eu un engagement, il y a deux ans, d'une hausse de 100 000 pour deux ans, et nous avons réduit de 50 000 euros.

On a eu un autre élément important d'un point de vue, je dirais, « sens », en tout cas à destination des sites, qui est une hausse de 100 000 euros.

Bien évidemment, en euros, ce n'est pas très important quand on regarde les 200 millions d'euros de budget, on est bien d'accord, mais 100 000 euros à destination des sites pour les fluides, puisque cela a été un élément récurrent dans les DOM lors des échanges avec les sites que d'avoir des difficultés mises en avant liées à ce paiement des fluides par les sites. Ce qui n'est pas le cas sur le campus

de Dijon, les composantes ne paient pas les fluides (gaz, eau, électricité), c'est le central qui prend en charge. Et donc un geste a été fait en ce sens.

Un geste certes modeste, mais on mesure les possibilités puisqu'on va voir ce qu'il se passe après. Je vous ai parlé d'un déséquilibre et donc le but n'était pas d'amplifier encore outre mesure le déséquilibre. C'est donc un geste, à mon sens, significatif.

Et puis on a un léger petit glissement de la dotation suite aux DOM, avec un ajustement à hauteur de 700 heures.

Et enfin, une stabilité de la dotation globale des laboratoires, et dotation qui sera répartie (*suite inaudible*).

Donc au final, plus 6 millions de dépenses, avec 200 000 euros en fonctionnement et 6 millions en masse salariale.

Les 6 millions en masse salariale, c'est principalement 3 millions de GVT, 650 000 de réforme de santé et heures de formation 350 000.

Donc au final, par contre, un déficit de 4 830 488 euros – et pas « kiloeuros », « euros » -, mais on n'est que sur une seule partie du budget initial.

Les ressources propres devraient permettre de combler ce manque de dotation par l'État et je viens justement... C'est la fin de la présentation presque, mais je viens sur ce point. Quelles sont les ressources de l'établissement ?

Les ressources de l'établissement, vous les avez ici pour les trois dernières années, avec les données « compte financier ».

Elles sont principalement issues :

- de l'État non déconcentré, on va dire, donc MESRI et autres ministères, à hauteur de plus de 200 millions ;
- de recettes publiques à hauteur de 11 millions – donc ANR, subventions ;
- de ressources propres à hauteur de 22 millions d'euros ;
- et de CVEC à hauteur de 2 millions d'euros.

Puisqu'ici est indiqué que les ressources propres devaient permettre de combler le manque, cela veut dire qu'on doit jouer sur un élément et que l'élément sur lequel on peut le plus jouer, ou en tout cas le levier qui peut être activé le plus rapidement, ce sont les ressources propres. Elles vous sont détaillées ici.

Les ressources propres, elles sont incomplètes parce qu'il y a une catégorie Autres qui n'apparaît pas ici, mais on a :

- 4 500 000 de droits d'inscription ;
- 7,6 millions de formation continue ;
- 3,4 millions d'apprentissage ;
- 1,6 million de valorisation ;
- et toujours 2 millions de CVEC.

Et donc il reste à activer ces leviers pour faire que le budget 2021 soit à l'équilibre et qu'on n'ait plus de difficulté, mais cela met en évidence, de toute façon, que l'État sous-finance l'établissement et qu'on a un vrai problème sur la non-compensation du GVT.

Merci pour votre écoute.

Le Président – Merci, Fabrice, pour cette présentation.

Est-ce que vous souhaitez réagir ? Poser des questions ?

Oui, Lionel.

M. Crognier – Le taux de rigidité est donc inférieur à 80.

Le Président – Non, aujourd’hui il doit être à 80,7.

M. Crognier – Donc en quatre ans, on est passé de 85-6...à 80.

Le Président – Il était à 84,7, c’est cela ? Et on est à 80,7... On a baissé de 4 points, oui.

M. Crognier – Merci.

Le Président – J’en reviens à ce que je disais tout à l’heure à titre d’information. Voilà, cela s’est fait parce qu’on a 60 postes de gelés d’enseignants-chercheurs, plus des postes de BIATSS, etc., etc.

Je veux dire par là que dire qu’on est une communauté dynamique, on est une communauté qui est en tension. Et cela se traduit, bien sûr, par les résultats budgétaires, par un indicateur budgétaire qui n’est pas mauvais, mais derrière, cela se traduit par des tensions dans les services, dans la manière de... aussi bien services administratifs au sens large que (*suite inaudible*).

D’où la nécessité, pour essayer, d’ailleurs, de maintenir cet indicateur qui est un indicateur, donc il ne faut pas... qui, en fait, est présenté comme un des indicateurs de sélection par le ministère, et qui est un indicateur qui revient de manière assez étroite, très étroite, par le ministère, et que pour pouvoir réembaucher tout en ayant un taux de rigidité correct, il faut augmenter nos ressources propres.

Je pense qu’il n’y a pas de... Vous ne m’en voudrez pas d’être dramatique, c’est ce qu’on voit.

M. Crognier – Est-ce qu’il y a des réflexions sur le bâti ? Sur les installations ? On manque de grandes salles. De grandes salles modulables. Est-ce qu’il y a un constat ? Est-ce qu’il y a une réflexion là-dessus qui serait des bâtiments peut-être à créer, entre guillemets, aux normes « Covid », dans le sens où il serait déjà bien dans l’air du temps pour pouvoir s’adapter aisément sur de grands espaces ?

Je ne sais pas. On peut rencontrer des problèmes d’installation ou de... En clair, justement les 35 000 étudiants, est-ce qu’il y a une réflexion à engager aussi ? Parce que quelques marges peuvent s’observer qu’on n’avait pas avant. Je ne sais pas.

Mais je n’attends pas une réponse précise. C’est plus l’idée que...

La salle modulable, par exemple, peut être un bel outil qui mériterait d’être doublé. Je ne sais pas... Je ne sais pas si les services techniques commencent à réfléchir sur ces sujets-là.

Mais je n’attends pas une réponse.

Le Président – Sur l’aspect immobilier, d’abord, en amont, on est toujours en train de réfléchir à ces questions, mais pour le moins, la réflexion n’est pas du tout, du tout avancée et... Je parle de la construction de bâtiments.

D’autant plus que le service des Domaines, des bâtiments n’encourage pas du tout, du tout, du tout à la construction.

En revanche, ce qui est encouragé, c’est la mise aux normes énergétiques des bâtiments et, dans le CPER évidemment, on est en attente d’éléments un peu plus précis, ces derniers temps, mais en principe, il devrait comporter des éléments

importants allant dans cette direction, donc on va dire, de mise aux normes de rénovation bâtementaire.

Et le plan de relance lancé par le gouvernement, en ce moment, comporte une dimension immobilière relativement aux universités... enfin, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Bien sûr, on va se l'approprier et évidemment porter un certain nombre de choses.

Ce plan de relance concerne principalement la mise aux normes énergétiques, de sorte à avoir des bâtiments qui consomment moins, donc qui sont mieux isolés.

Là, je prends un exemple. L'IUVV qui est très, très mal isolée pourrait, par exemple, faire partie des bâtiments qu'on pourrait isoler par l'extérieur.

Mais c'est UN exemple. Je ne suis pas en train de dire que c'est décidé, que c'est fait. Surtout ne vous méprenez pas sur mon propos. C'est une illustration.

Pour le moment, nous en sommes là, donc au tout début finalement d'une réflexion, mais très clairement, c'est une préoccupation.

Merci, Fabrice, pour cette présentation.

Donc vous voyez, sur le socle « État », on est en déséquilibre, mais on arrive à rééquilibrer grâce aux ressources propres, mais... voilà, combien de temps cela va durer ?

Et puis on sait très bien que gager de l'emploi pérenne sur les ressources propres c'est un risque budgétaire majeur et il est difficile de renouer, et pour le moment impossible en l'état actuel des choses, le (*suite inaudible*) dans le cadre du PREF, alors même qu'on le souhaite véritablement.

Donc voilà, on y travaille. Partout où nous rencontrons, parce que ce n'est pas que moi qui fait ce travail, partout où nous rencontrons des interlocuteurs politiques susceptibles d'influer sur les décisions relatives au budget et à la dotation attribuée à l'université de Bourgogne, nous en parlons et nous tenons collectivement le même discours, en espérant que ce discours porte ses fruits.

Je vais passer la parole maintenant à Stéphane Tizio, VP RH (Ressources Humaines), qui va vous présenter ce qui a présidé, finalement, à l'élaboration de la campagne d'emplois 2021.

Stéphane, tu as la parole.

M. Tizio – Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Donc quelques éléments de synthèse de la campagne d'emplois que nous proposons pour la rentrée 2021.

Tout d'abord, quelques mots sur le contexte. Vraiment quelques mots parce qu'on ne va pas revenir encore une fois sur la crise sanitaire et ses conséquences, notamment ses conséquences financières.

Toujours est-il que les conséquences financières de la crise sanitaire pèsent évidemment de manière budgétaire sur la manière dont on peut conduire une campagne d'emplois. On en a déjà parlé précédemment.

Et à ceci s'ajoute un autre élément qui devient, j'allais dire, malheureusement récurrent dans le poids qui pèse sur l'élaboration de la campagne d'emplois, c'est donc la persistance de la non-compensation du GVT dont Fabrice a parlé juste avant moi. Donc 3 millions, cette année, qui s'ajoutent aux 2,5 millions de l'année précédente, et il y a fort à parier que si ce GVT continue à ne pas être

compensé, ce poids se fera croissant et viendra un petit peu étrangler nos possibilités, nos marges de manœuvre en matière d'emplois.

Toujours est-il que malgré ce contexte qui est difficile - le sous-financement étatique a été souligné à la fois par le Président et par mes prédécesseurs - la gouvernance a souhaité proposer une campagne d'emplois qui reste volontariste. C'est la raison pour laquelle j'ai intitulé ma diapositive « Renouer avec une dynamique positive de l'emploi » parce que c'est bien de cela dont il s'agit : on souhaite essayer de redonner un petit peu, j'allais dire, du « cœur à l'ouvrage » à l'ensemble de la communauté qui a été quand même particulièrement touchée par le plan de retour à l'équilibre financier qui a consisté notamment à une réduction assez drastique de l'emploi.

Et donc, ce plan étant terminé, il s'agit d'essayer de renouer avec cette dynamique positive qui consiste donc à, alors peut-être pas encore créer de façon nette des postes, mais en tout cas mettre aux concours davantage de postes que la campagne précédente et c'est d'ailleurs ce que nous allons faire, je vais vous le détailler dans les diapositives suivantes, mais en tout cas, tous corps confondus, c'est-à-dire que ce soit les enseignants, les enseignants-chercheurs, les personnels BIATSS.

Tous corps confondus, la campagne d'emplois qu'on propose consiste à mettre 32 postes aux concours... C'est-à-dire aux concours de fonction publique. 32 postes aux concours de plus que la campagne de l'année précédente. Donc c'est quand même un effort assez conséquent et je dirais que cet effort conséquent, il va au-delà du seul remplacement des départs en retraite ou en mutation. Enfin, en tout cas, des départs de notre établissement pour des raisons diverses et variées.

Alors cette campagne qu'on propose, elle est, certes, volontariste mais, en même temps, il faut quand même rester un petit peu « dans les clous » si j'ose dire. C'est la raison pour laquelle je l'ai qualifiée de « campagne raisonnable » puisqu'évidemment, tout en essayant de redynamiser l'emploi, il faut quand même éviter de laisser dérapier le déficit budgétaire parce que ce n'est pas la peine de sortir d'un plan de retour à l'équilibre financier pour, deux ans après, y retomber. Avec les mêmes conséquences : réduction de l'emploi drastique et morosité généralisée dans l'établissement.

Donc voilà pourquoi l'impact de la campagne d'emplois que nous proposons, Fabrice l'a rappelé précédemment, s'établit à, j'allais dire, quelque chose d'assez raisonnable puisqu'il s'agit de 90 000 euros, ce qui, sur l'ensemble de notre budget, représente quand même une part, un pourcentage qui est très faible.

Si je veux détailler un petit peu. Sur le volet « enseignants et enseignants-chercheurs », les arbitrages qu'on proposera dans le cadre de cette campagne d'emplois conduiraient à mettre 51 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs aux concours au printemps prochain, donc pour la rentrée 2021, et qui se ventilent de la manière suivante :

- 41 de ces postes viennent en remplacement de départs de titulaires, départs que ce soit en retraite ou en mutation, en tout cas départs de notre établissement, depuis, on va dire, les DOM de l'année précédente jusqu'au mois de juillet dernier.

- On a 2 postes qui correspondent à des fins de *fellowship*, donc le dispositif qui est donc de non pas prérecruter, mais en tout cas, de mettre des postes aux concours à l'issue du recrutement de jeunes collègues prometteurs.

- Et puis sur le plan, j'allais dire, des postes, on va dire, qui viennent en complément de ce qui existait précédemment, donc on a 7 postes qui étaient

jusqu'alors en publication différée et que nous proposons de mettre aux concours cette année... Enfin, « cette année ». Pour la rentrée 2021.

- Et enfin, une création de poste. Alors là, il s'agissait d'un engagement de l'équipe précédente. Le principe de continuité nous fait proposer donc la création de ce poste d'enseignant-chercheur en accompagnement de la création du département Robotique au Creusot pour l'ESIREM.

Enfin, à signaler également que la campagne d'emplois s'accompagne de la mise à disposition des composantes de 69 supports d'ATER, dont 23 sur support uB, c'est-à-dire que le reste de ces postes est, en fait... correspond, en fait, à des postes vacants. Et donc là aussi, j'allais dire que l'effort est quand même conséquent puisque l'année précédente, l'université avait mis à disposition 55,5 postes d'ATER dont 17 sur support uB. Donc là, on est à 69, dont 23.

Il est à signaler évidemment que sur les 23 supports d'ATER... « support uB », pardon. Les 23 postes d'ATER sur support uB, il y en a 5 qui correspondent à l'accompagnement de la réforme de Santé PASS/L.AS.

Du point de vue de l'emploi BIATSS. Pour la campagne d'emplois BIATSS, là aussi, j'allais dire que l'effort est notable puisque nous proposerons de mettre 29 postes aux concours pour la rentrée 2021, ce qui, relativement à l'année précédente, correspond à plus 10 postes. Et donc là, il s'agit bien d'emplois titulaires, d'emplois publics.

Et ici encore, on va au-delà du simple remplacement des départs en retraite ou en mutation de personnels titulaires. C'est la même logique qu'on a adoptée pour les emplois BIATSS et les emplois enseignants-chercheurs.

Comment ont-ils été arbitrés, ces postes ? Ces postes ont été arbitrés en fonction de plusieurs critères, notamment évidemment des besoins particuliers, mais aussi, et c'est pour cela que j'ai voulu le signaler ici, d'une volonté d'essayer de rééquilibrer la part entre personnels contractuels et titulaires dans les différents composantes et services.

On a essayé autant que possible et dans la mesure, évidemment, de nos capacités budgétaires qui, vous l'avez vu, ne sont pas non plus élyséennes, si j'ose dire, on a essayé de rééquilibrer dans des services où il y avait beaucoup de contractuels, d'essayer de pérenniser en titularisant certaines des fonctions.

Par ailleurs, outre cet effort sur l'emploi titulaire, nous proposerons également la création de 10,5 emplois contractuels nouveaux. Ces emplois contractuels nouveaux, ils correspondent à des fonctions qui sont en tension, et des fonctions qui, compte tenu du contexte actuel, notamment du contexte sanitaire, nécessitent un renfort. Un renfort qui sera ou temporaire ou peut-être un peu plus pérenne.

Et donc ces 10,5 emplois contractuels se ventilent de la manière suivante :

- Donc on a un contrat à durée indéterminée qu'on proposera pour la plateforme universitaire de données à la MSH. Donc c'est un emploi qui est plutôt d'appui à la recherche.

- 2,5 qui sont consacrés au dispositif PASS/L.AS. Pourquoi s'agit-il d'emplois contractuels ? Comme les moyens qui nous sont alloués, en passant sur leur caractère insuffisant, sont, en outre, non pérennes, il s'avère quand même un petit peu délicat de gager des postes de titulaires sur des fonds qui sont non pérennes. D'où ces 2,5 postes en CDD.

- Et puis enfin, 7 autres CDD qui sont affectés, comme je vous le signalais précédemment, à des fonctions en tension et nécessaires, notamment le PAJI mais aussi les services informatiques, c'est-à-dire Pédagogie numérique évidemment,

mais aussi les services informatiques dans les composantes qui ont besoin de renforts.

Le renfort, le renforcement ou... Je ne sais pas comment on dit... Le renforcement, si, du service hygiène et sécurité dont on a évidemment pu mesurer l'importance en ces temps, on va dire, sanitaires difficiles.

Et puis, la DGS, pour plutôt des fonctions, j'allais dire, de contrôle financier et de sécurisation des données, qui nous permettront – on l'espère, en tout cas – d'assurer un dialogue stratégique et de gestion avec l'autorité académique qui soit favorable à notre budget.

Donc voilà le bilan rapide de la campagne d'emplois que nous vous proposerons prochainement.

Merci de votre attention.

Le Président – Merci, Stéphane, pour cette présentation là encore synthétique.

Est-ce que vous voulez intervenir ?

Luis Le Moyne.

M. Le Moyne – Merci, Monsieur le Président.

Je suis triplement inquiet. Il n'y a pas dans cette campagne d'emplois de poste créé pour le département de l'IUT à Nevers que nous avons pourtant voté et décidé d'ouvrir en septembre 2021.

Je m'étais, à cette occasion, permis de signaler qu'il était imprudent de voter l'ouverture d'un département sans avoir l'assurance des postes.

Je réitère donc mon inquiétude, vu que mes pires craintes s'avèrent concrétisées.

Le Président – Je vais faire la même réponse que précédemment, c'est-à-dire que le département n'ouvrira pas si nous n'avons pas les postes. Très clairement, cela a été clairement dit quand on a reçu ce dossier. C'est en cours d'instruction au ministère.

Nous n'avons pas tenu d'autre propos au recteur de région, nous n'avons pas tenu d'autre propos au ministère et donc, à partir du moment où la décision politique a été prise pour ces 4 emplois, voire 5, c'est-à-dire un emploi aussi de secrétariat pédagogique ou administratif qui vient appuyer la création de 4 postes d'enseignants/enseignants-chercheurs, l'uB s'est toujours engagée sur cette date.

Donc si les conditions ne sont pas réunies, l'uB ne prendra pas le risque d'ouvrir un département dont elle ne pourrait pas assumer le coût en matière RH et de budget, par ailleurs.

Oui, Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist – Je voulais d'abord dire que je pense que de façon générale, on peut se réjouir de la fin du plan de retour à l'équilibre et qu'on espère que ces créations de postes... enfin, ces mises aux concours de postes vont effectivement aider les personnels à sortir de la phase difficile et morose, comme vous l'avez dit, qu'ils ont traversée ces dernières années.

Je voulais quand même vous faire part de l'incompréhension et du découragement total de mes collègues du département d'Espagnol qui ont perdu 3 postes de professeurs, ces dernières années. Qui ont actuellement 500 heures supplémentaires à se partager. Il ne reste plus que 2 postes de professeur des universités. Et donc les collègues, pour la plupart maîtres de conférences, qui

assument énormément de tâches administratives sont complètement découragés, en fait, parce qu'en plus, c'est la deuxième année, je crois, qu'on leur refuse une création de poste et...

Mme Pucéat – Effectivement, c'est une situation dont on a longuement discuté lors de l'arbitrage ici. Donc en fait, ce qu'il est apparu, c'est qu'il était nécessaire, d'abord, de rediscuter avec eux de leur stratégie et de l'insertion notamment des profils « recherche » des postes qui étaient souhaités à l'intérieur des thématiques et des orientations stratégiques du laboratoire.

Donc cela demande simplement une réflexion supplémentaire. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'effort de publication dans les années à venir, cela veut dire que là, à ce stade-là, il a été jugé que ce n'était pas tout à fait mûr.

Je peux laisser Pascal peut-être apporter quelques précisions là-dessus.

M. Neige – Merci, Emmanuelle.

Quelques précisions, en fait, pour paraphraser ce qu'Emmanuelle vient de dire.

Effectivement, et pour le dire autrement, on a noté des distorsions entre des profils « recherche » qui arrivaient, on pourrait dire, en partie de la composante et des profils « recherche » qui étaient souhaités par le laboratoire. Et donc on a l'idée d'aller discuter avec tous les collègues, à la fois donc les collègues concernés en Espagnol, évidemment, mais aussi avec le laboratoire et la composante, pour essayer de trouver une solution et de trouver un axe stratégique qui puisse être visible pour l'Espagnol à Dijon et différencier en quelque sorte un petit peu, si c'est possible, des autres universités.

Mme Dauphin-Benoist – Oui... Plus globalement, il doit effectivement y avoir un conflit entre la perception de la recherche par la direction des laboratoires et la perception de la recherche effective qui est faite par des collègues qui sont spécialisés en littérature.

Donc il y a sans doute une discussion à approfondir et à avoir parce que c'est quand même dommage... Enfin, c'est des collègues qui ne méritent pas et qui, pour le coup, là, triment et puis qui n'ont pas non plus d'espoir d'évolution de carrière pour elles-mêmes, en fait.

Je parle des maîtres de conférences parce qu'en fait, elles croulent sous les tâches administratives et les heures complémentaires. Donc cela paraît un peu sans issue.

M. Neige – Oui... Donc en première intention, comme je l'ai dit, l'idée est de rencontrer tout le monde, éventuellement ensemble d'ailleurs, et puis de voir un petit peu s'il y a une sortie possible.

Si j'ai bien compris, c'est effectivement : est-ce que l'espagnol doit être... En matière de recherche, est-ce que c'est de l'espagnol littéraire un peu au sens académique du terme ou est-ce que cela peut s'appliquer à des contextes commerciaux, industriels et autres ?

C'est, si je comprends bien, un petit peu la différence entre les deux, l'inspiration entre les collègues et le laboratoire. Donc on va essayer de concilier cela...

Mme Dauphin-Benoist – C'est cela.

M. Neige – Je ne sais pas si on y arrivera, mais...

Mme Dauphin-Benoist – Non, mais les postes... enfin, les deux mutations étaient des postes profilés « Littérature du Moyen-Âge », « La Renaissance », et puis un autre « Littérature contemporaine », et puis le départ en retraite, c'était « Littérature et cinéma », donc c'est quand même... Voilà, c'est un certain type de disciplines de recherche, on va dire, classique et il y en a aussi besoin dans l'enseignement.

Parlez-en avec eux, mais il y a effectivement un sujet de discussion, oui.

Le Président – Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres observations ?

(Pas de demande de prise de parole)

Très bien.

Est-ce que vous souhaiteriez, à titre de question diverse, même si elle n'était pas prévue dans l'ordre du jour, aborder un sujet que nous n'aurions pas abordé aujourd'hui ?

(Pas de demande de prise de parole)

Très bien.

Alors écoutez, je vous souhaite une excellente rentrée, malgré toutes ces incertitudes.

Écoutez, en tout cas, je crois que le maître-mot, c'est que l'information circule et je crois que cela est très important.

Si on sait, on peut. Si on sait, on peut réagir, on peut agir et on peut anticiper, et donc je crois aussi que notre rôle d'administrateur, c'est de dire cela autour de nous aussi et puis de passer le message au-delà de ces murs. Au-delà des murs de cette salle Multiplex.

En tout cas, excellente rentrée à vous toutes et à vous tous.

Merci beaucoup pour votre participation et puis pour ces échanges riches que nous avons eus.

À bientôt. Je ne sais pas quand exactement mais, de toute façon, il y aura un conseil d'administration dans assez peu de temps.

Bonne fin de journée et merci beaucoup.

Au revoir.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 34)

Le Président

Vincent THOMAS